

Le Trait d'Union Éparchois



MAIRIE DE SAINT-YBARS

Bulletin municipal

n°42 – Janvier 2023



Bonne année
2023

ÉDITO



**Cher.es ami.es,
cher.es administré.es,**

J'espère que vous avez passé de très bonnes fêtes de fin d'année malgré le contexte international tendu. Les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs, coût de l'énergie,

des carburants, des denrées alimentaires, des matériaux de construction et j'en passe...

À tous ces événements s'ajoute l'ampleur de la sécheresse estivale qui nous fait basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements. Le changement climatique est une évidence. La transition énergétique devient incontournable pour tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail et de loisirs, pour les entreprises et pour les collectivités.

Le budget communal n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance. Notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique. Pour ce faire, des dispositions, proposées par la commission Environnement et adoptées par l'assemblée communale, ont été mises en place, notamment la coupure de l'éclairage public la nuit. D'autres mesures vont être prises durant l'année 2023. Nous allons entamer une concertation afin de réfléchir à la suppression des éclairages diffus dans la campagne.

En cette période où les difficultés nationales se multiplient, nous avons maintenu tout de même les illuminations pour les fêtes de fin d'année sur une période très réduite du 15 décembre au 2 janvier afin que ces dernières conservent leur superbe.

À l'école, en 2022, nous avons également entrepris d'importants travaux d'amélioration énergétique pour la classe de CM1/CM2 située à l'étage de l'établissement. Ces travaux ont un double objectif, remédier à la vétusté des classes mais surtout améliorer la performance thermique dans le cadre des économies d'énergie et aussi la performance phonique.

La rentrée scolaire s'est très bien passée avec un effectif en légère hausse : 89 élèves. Les élèves de CM1 et CM2 ont pu apprécier le confort apporté par ces travaux. Ces améliorations vont se poursuivre en 2023 pour la classe CP/CE1 et en 2024 pour la classe de maternelle et la salle de motricité au rez-de-chaussée.

Je souhaite tout particulièrement adresser mes remerciements à l'ensemble des associations locales, au CCAS et à la commission Culture et Loisir. En effet, chacune de ces organisations, dans leurs spécialités respectives, s'est plus que jamais démenée pour animer chaleureusement notre village malgré un contexte général plus difficile, suite à deux années de disette dues au COVID et une

situation internationale qui s'avère de plus en plus fragilisée. Encore merci aux organisateurs !

2023 s'accompagne aussi de nouvelles dispositions quant au ramassage de nos ordures ménagères. Notre objectif : maîtriser au plus près les coûts toujours croissants occasionnés par ce service et favoriser fortement la réduction des déchets. Vous trouverez dans ce bulletin une fiche explicative avec, à l'appui, un calendrier des ramassages prévus pour l'année.

Mais surtout, je ne vous cache pas mon inquiétude en ce début d'année car personne ne peut dire ce que l'avenir nous réserve, aucun économiste n'est en mesure de dire ce qui va se passer compte tenu du contexte perturbé. Nous n'avons aucune vue dans le temps et sur l'avenir. Mon inquiétude se confirme avec, au mois de juin 2023, la fin du bouclier tarifaire sur les tarifs de l'énergie (électricité, gaz). À ce jour, ce bouclier, quoi qu'on en dise, nous protège (particuliers et petites collectivités) des fortes hausses. En ce début d'année 2023, je ne peux terminer sans avoir une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont malheureusement quittés cette année.

Chers Éparchoises et Éparchois, je vous adresse, au nom de l'ensemble du conseil municipal, mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite, de santé, pour vous, vos familles et les personnes qui vous sont proches et je vous invite à nous retrouver le 29 janvier à 15 heures à la salle des fêtes pour la présentation des vœux autour de la galette des rois !

Très cordialement,

Le Maire
Francis BOY



MAIRIE DE SAINT-YBARS

Première Bastide Ariégeoise du XIII^e siècle



📍 Adresse : Hôtel de Ville, Place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars - France

☎ Téléphone : (05) 61 69 18 04 | 📠 Télécopie : (05) 61 69 18 16

✉ Courriel : mairie@saint-ybars.fr

🌐 Site internet : www.saint-ybars.fr



Horaires d'ouverture

| | | |
|-------------------|------------|-------------|
| Mardi et mercredi | 8h30-12h30 | 14h00-17h00 |
| Jeudi au samedi | 8h30-12h30 | |
| Fermé le lundi | | |

DANS CE NUMÉRO...

**AVANCEMENT
DE L'ADRESSAGE**

...Page 11

**NOUVEAU RAMASSAGE DES
ORDURES MÉNAGÈRES**

...Pages 11

**LA FIBRE ARRIVE
À SAINT-YBARS**

...Page 12

**2E SITE DE
COMPOSTAGE PARTAGÉ**

...Page 22

**CALENDRIER DES
FÊTES ET
MANIFESTATIONS**

...Pages 38-39

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES) | 6 |
| LES COMMISSIONS MUNICIPALES | 7 |
| FINANCES | 7 |
| TRAVAUX | 7 |
| ENVIRONNEMENT ET URBANISME | 8 |
| Renouvellement de candélabres et autres réverbères..... | 8 |
| Projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques..... | 9 |
| Projet de signalétique autour du lac | 9 |
| CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION | 10 |
| POINT SUR L'AVANCEMENT DE « L'ADRESSAGE »..... | 11 |
| ...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH | 11 |
| NOUVEAU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES | 11 |
| LA FIBRE À SAINT-YBARS | 12 |
| DU NOUVEAU CHEZ LES SAPEURS POMPIERS..... | 13 |
| JÉRÉMIE TANGUY NOUVEAU SAPEUR-POMPIER ÉPARCHOIS..... | 14 |
| UNE CARRIÈRE À VIVE ALLURE POUR MAYLI ROBOAM CAVALIÈRE TITRÉE CHAMPIONNE DE FRANCE | 14 |
| DÉMOGRAPHIE ET POPULATION | 15 |
| VIE CITOYENNE | 15 |
| COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918..... | 15 |
| VIE SCOLAIRE | 15 |
| DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE ! | 15 |
| ALAE !..... | 16 |
| ATOUT MÔMES !..... | 16 |
| VIE ÉCONOMIQUE | 17 |
| FOXY'CAP BONNETS D'ÉQUITATION..... | 17 |
| VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE | 17 |
| LE COMITÉ DES FÊTES | 17 |
| QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ?..... | 18 |
| VITALITÉ ÉPARCHOISE..... | 18 |
| ATELIER DE DESSIN-PEINTURE «*ET P'ART CHOIX*»..... | 20 |
| ET SI PAR CHOIX..... | 20 |
| DU CÔTÉ DE LA BANDA. | 21 |
| CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-YBARS | 21 |
| VIE PRATIQUE | 22 |
| UN 2E SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ À SAINT-YBARS | 22 |
| NOTRE PÔLE SANTÉ..... | 25 |
| HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE..... | 26 |
| LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS | 27 |
| ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS | 27 |
| CULTE À SAINT-YBARS..... | 30 |
| LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE..... | 31 |
| CONTACTS JEUNESSE | 31 |
| FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX | 32 |
| DERNIÈRE MINUTE !!!!! | 36 |
| CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 2023 | 38 |



LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES)

En cette fin d'année, l'équipe du CCAS a pu enfin organiser le goûter de Noël intergénérationnel à la salle des fêtes de notre village. Après deux ans sans pouvoir nous réunir pour cette occasion, nous avons partagé avec les aînés de la commune et les enfants du RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) de Saint-Ybars, un grand moment de joie et de rires grâce au spectacle de la Compagnie Baluchon.

Le clown Globule Zigotto nous a régales de ses facéties et de son adresse avec les accessoires de cirque.

Après le spectacle, nous nous sommes aussi régales avec le goûter préparé par les enfants.

J'ai eu le plaisir de remettre en mains propres les bons cadeaux aux sept aînés présents.

Nous avons tous beaucoup apprécié cette après-midi.

Je remercie les membres du CCAS et du conseil municipal pour leur présence, leur participation et leur aide, Patricia GUILLAUME, épouse de Thierry, membre du CCAS et Philippe VERKINDEREN, époux de Solange, conseillère municipale et membre du CCAS.

J'espère que vous aurez tous passé de très douces fêtes de fin d'année et espère vous revoir très bientôt.

Agnès MALBREIL, maire adjointe CCAS Saint-Ybars





LES COMMISSIONS MUNICIPALES FINANCES

Le projet d'extinction de l'éclairage public a été mis en œuvre au mois de mai 2022. Cela fait donc près de 7 mois maintenant que celui-ci est mis en place.

| Période | Horaires de coupure |
|---|--|
| Heures d'hiver : du mois d'octobre (changement d'heure) au mois de mars (changement d'heure) | 23 h à 6 h le matin <i>(éclairage avant 23 h et après 6 h du matin)</i> |
| Heures d'été : du mois de mars (changement d'heure) au mois d'octobre (changement d'heure) | Minuit (0 h) sans rallumage le matin <i>(éclairage avant minuit uniquement)</i> |

Ce projet porté par la commission Environnement a été mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse nocturne à l'origine de déséquilibres pour la faune (oiseaux, rapaces nocturnes, chauve-souris, les insectes, les amphibiens...). Cette démarche, tout en s'inscrivant dans le Grenelle de l'Environnement, faisait écho à une forte demande des Éparchois depuis plusieurs années. La mise en place s'est faite en douceur au début de l'été dernier.

Quelle a été l'incidence financière de cette mesure ?

Avec un tarif de l'électricité stable, une coupure de 6 heures devait permettre d'économiser environ 40 à 50 % d'économie sur la facture énergétique. Les relevés des compteurs ont montré que depuis le mois de mai, **la consommation électrique de l'éclairage public avait été réduite en moyenne de 60 à 70 %** par rapport à la même période de 2021 sur les 5 points de livraison équipés d'un dispositif permettant l'extinction de l'éclairage la nuit.

Cependant, vu l'explosion des tarifs liée au contexte international, cette mesure, à défaut de réduire significativement la facture énergétique, a tout de même permis de maintenir celle-ci à un niveau économiquement acceptable pour la commune en **réduisant la facture de près de 14 %**. Celle-ci est ainsi passée de 13 800€ en 2021 à 11 900€ cette année.

Et maintenant ?

Le coût de l'énergie va continuer à progresser dans les années à venir. Il nous faut donc poursuivre les efforts. Sur la commune, il y a au total 198 points lumineux, dont une partie a été mise en place lorsque le coût de l'énergie était très faible. Aujourd'hui,

certains d'entre eux ne paraissent plus indispensables. Nous nous sommes habitués à la présence de ces lampadaires isolés sans jamais remettre en cause leur présence et leur réelle utilité du point de vue de la sécurité routière... Ce sont dans la plupart des cas de simples éclairages de « confort » dont on n'avait pas évalué l'impact sur la biodiversité et la santé humaine.

Deux axes vont être mis en œuvre par la commune pour poursuivre la **réduction des impacts de l'éclairage** sur la commune et la réduction des dépenses énergétiques non essentielles liées qui pèsent sur les finances communales.

- **La modernisation de l'éclairage public** en remplaçant les lampadaires existants très énergivores et avec un fort impact sur la biodiversité par des lampadaires récents (ce point est développé dans l'article « Renouveau de Candélabres et autres réverbères » en page 8).

- **La suppression progressive de l'ensemble des points lumineux isolés situés dans les écarts.**

Ces points lumineux isolés représentent près de 15 % de la facture électrique globale de l'éclairage public. À ce jour, 4 points lumineux ont d'ores et déjà été déposés à Pierrettes, Cardine, Ferré et Cap de Fosse. La suppression progressive des autres points lumineux isolés va se poursuivre tout au long de cette l'année.

Les Eparchois qui souhaiteraient garder un point lumineux spécifique peuvent faire parvenir par écrit une demande motivée à la mairie expliquant les raisons du maintien souhaité. Ces demandes seront ensuite examinées au cas par cas par la commission Environnement et Urbanisme.

Laurent ROUSSEL, vice-président de la commission des Finances

TRAVAUX

École

Durant l'été, du 11 juillet au 19 août, la commune a réalisé d'importants travaux de remise en état de la classe CM1/CM2 située à l'étage. Les travaux ont consisté au doublage de la périphérie de la classe par la mise en place de laine de verre de 120mm d'épaisseur et la pose d'un placo, la pose d'un faux-plafond, la mise en place d'un système réversible climatisation/chauffage, le remplacement de l'éclairage, la pose d'un revêtement de sols parquet flottant et la mise en peinture des murs et des menuiseries. La grille métallique de la cour a également été repeinte.

Coût des travaux : 40 359€ TTC.

2 tranches de travaux à venir :

En 2023, la classe CP/CE1 située au rez-de-chaussée, coût estimé à 30 000€ TTC.



En 2024, la classe de maternelle et de motricité, coût estimé à 40 000€ TTC.

Voirie

L'année 2022 a vu d'importants travaux réalisés par la Communauté de Communes Arize/Lèze sur les chemins intercommunaux dont elle a la compétence : chemin A 9 de la Râpe, chemin A 8 de Ferré, chemin A 4 route de Ravage, chemin de Bessac A 14, chemin A 5 du Foirail.

Coût total des travaux 130 339€ TTC

Pour sa part, la commune a réalisé des travaux sur les chemins et parkings suivants :

Parking de l'Authentique, coût des travaux 3 407€ TTC

Chemin de Mestre Pey, coût des travaux 5 622€ TTC

Chemin d'Argain, de l'Hôpital et du lotissement des Naudettes, coût des travaux 7 949€ TTC

Chalets

La commune améliore, chaque année, le confort des chalets. Après le remplacement de toutes les portes extérieures par des coulissants, il est nécessaire d'améliorer maintenant la performance énergétique de tous les chalets pour réaliser des économies d'énergies. Après avoir effectué l'amélioration du chalet n° 343, les employés communaux ont réalisé, du 14 novembre au 8 décembre, d'importants travaux sur le chalet n° 337 suivant le descriptif suivant :

- Enlèvement du bardage extérieur.
- Mise en place de laine de bois de 140mm sur le périmètre du chalet.
- Remplacement des 2 fenêtres existantes par des fenêtres double vitrage et un volet roulant.
- Remplacement d'un bardage neuf et mise en peinture.

Parallèlement à ces travaux, une entreprise est intervenue pour installer une climatisation/chauffage réversible ainsi qu'une VMC (ventilation mécanique contrôlée).

Coût des travaux : 6 812€ TTC.

Avec le changement climatique et notamment des périodes de canicules de plus en plus longues, nous avons de nombreuses réclamations de la part des vacanciers résidents. Nous sommes maintenant en mesure de proposer deux chalets équipés pour faire face à la canicule et pour un meilleur confort des résidents.

Merci au personnel communal pour la qualité des travaux effectués.

Le Maire, Francis BOY

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Renouvellement de candélabres et autres réverbères

Comme déjà évoqué dans un précédent numéro du Trait d'Union, pour donner suite à un audit réalisé par l'ALEDA (Agence Locale de l'Énergie du Département de l'Ariège), la commune de Saint-Ybars souhaiterait moderniser ses éclairages publics en procédant au remplacement d'anciens candélabres jugés obsolètes, en mauvais état et énergivores avec de mauvais rendements au regard d'appareils actuels.

En effet, certains candélabres de près de 30 ans, voire plus, sont équipés de lampes qui consomment beaucoup et/ou sont peu efficaces en raison de leur design et de l'orientation de leur flux lumineux.

Par exemple, les éclairages publics de type « boule » qui diffusent essentiellement le flux lumineux vers le haut ou les façades des bâtiments et n'éclairent pas assez le sol et la voie publique.

Trois grandes catégories d'éclairage

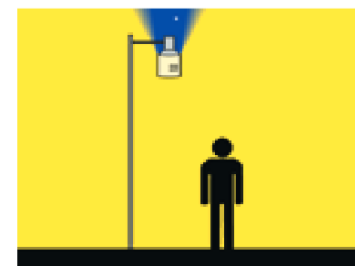
© 2002 The University of Texas McDonald Observatory

Bon



- Éclairage le plus efficace
- Dirige la lumière là où c'est nécessaire
- L'ampoule est masquée
- Réduit l'éblouissement
- Limite l'intrusion de la lumière vers les propriétés voisines
- Aide à préserver le ciel nocturne

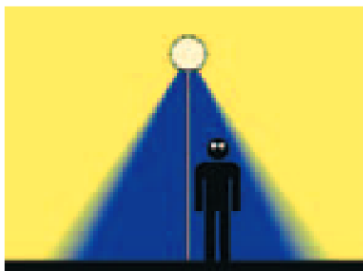
Mauvais



- Gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- Provoque l'éblouissement
- L'ampoule est visible
- Gêne le voisinage



Très mauvais



- Gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- Provoque l'éblouissement
- Gène le voisinage et en plus...
- Mauvaise efficacité de l'éclairage
- Gaspillage très important

Images tirées du livre « Trop d'éclairage nuit »

Les technologies actuelles proposent des éclairages plus directionnels pourvus de lampes LED plus durables, plus éclairantes et moins énergivores, ou même « intelligents » équipés de cellules de détection déclenchant un éclairage plus important lors de la proximité d'un passant.

Les membres de la commission Environnement ont pris attache avec le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09) qui accompagne le déploiement de ces appareils d'éclairages plus modernes et propose des subventions pour la modernisation, le remplacement du parc de candélabres et autres réverbères anciens et insuffisamment efficaces.

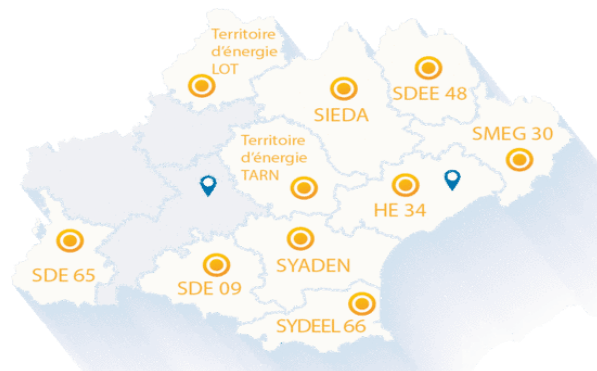
La commune de Saint-Ybars envisage de monter un dossier de demande de subventions pour le remplacement d'un certain nombre de points lumineux sur la commune.

Projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Il est de moins en moins rare de voir fleurir des bornes de recharge pour véhicules électriques dont le financement peut encore être aidé.

Pionnier en la matière, en région Occitanie l'entité REVEO (Réseau de Véhicules Électriques Occitan) a vu le jour par la volonté et l'association d'une dizaine de syndicats d'électrification et de grandes métropoles de la région Occitanie en collaboration avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie). Son rôle est d'implanter un maximum de bornes de recharge simples d'accès avec un abonnement et des tarifs préférentiels uniformes sur la région Occitanie.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09) est un des membres fondateurs du réseau REVEO et en possède la compétence sur le département de l'Ariège.



Depuis 2015, le SDE09 organise en Ariège un maillage et le déploiement de l'implantation de nouvelles bornes.



La commune de Saint-Ybars va candidater et se proposer d'accueillir une ou plusieurs bornes universelles de chargement rapide.

Le conseil municipal réfléchit à leur implantation dans le village, aux abords et aux lieux les plus fréquentés afin de répondre à des demandes d'habitants ne disposant pas de garage pour faire recharger leur véhicule, aux utilisateurs de la salle des fêtes, aux personnes travaillant sur la commune ou même aux gens qui ne sont que de passage sur la commune.

Plusieurs lieux d'implantation sont à l'étude en tenant compte des contraintes techniques avec les réseaux et les transformateurs électriques déjà présents dans le village :

- Sur le parking de la salle des fêtes / école / aux abords de la déviation.
- Sur la promenade de derrière la ville.
- Sur la place des Anciens Combattants d'AFN.
- Plus tard, selon la demande, aux abords du lac.

Projet de signalétique autour du lac

Déjà évoqué lors de réunions de la commission Environnement et du conseil municipal, la situation actuelle étant jugée insuffisante, un nouveau projet de signalétique sera implanté autour du lac. Ces signalétiques ont pour but de sensibiliser à l'environnement et à l'utilisation de l'espace naturel des lieux publics, aux rappels en matière de gestion des déchets et déjections canines qui doivent être emportés par leurs propriétaires et au maintien des chiens en laisse aux abords du lac.

Le trait d'union éparchois



4 tables de pique-nique seront implantées dès 2023 et devront être signalisées.

4 bancs seront également implantés pour le repos des promeneurs.

Zone approximative de l'implantation des bancs et des tables aux abords du lac.

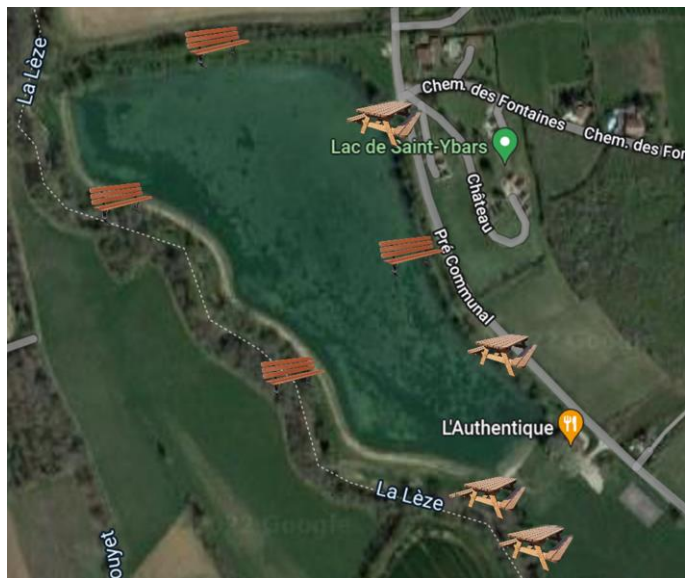


Photo : Google map

CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION

Chères Eparchoises, chers Eparchois,

Nous avons été très heureux d'avoir pu vous retrouver cet été, notamment après 2 années de contexte sanitaire un peu compliqué.

En effet, vous avez été nombreux à participer aux diverses manifestations organisées par la commission Culture Loisir et Communication.

Le cinéma plein-air, mis en place avec quatre séances dont deux au lac et deux sous la halle du village, a remporté un vif succès. Nous avons donc décidé de réitérer l'expérience l'année prochaine et ainsi programmer de nouvelles séances cet hiver, à la salle des fêtes.

Le projet le plus important fut la programmation du festival Terre de Couleurs le 22 et 23 juillet dernier. Celui-ci a été une réussite totale avec des spectacles grandioses et un public au rendez-vous. Merci à toutes les personnes de notre village qui se sont portées bénévoles, tant sur le plan de l'hébergement que sur le site des festivités. Merci également au public, venu si nombreux.

Les dirigeants du festival souhaiteraient revenir en 2023 ; la municipalité, favorable à cette éventualité, œuvre déjà pour les accueillir à nouveau.



Dans un tout autre domaine, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer quelques dates :

- sous l'impulsion d'Agnès MALBREIL, une exposition d'arts plastiques, en hommage à feu madame Christine DE LATOUR qui a elle-même organisé ce type d'expos pendant plusieurs années. Cette exposition hommage sera ouverte aux artistes locaux, en priorité aux habitants de Saint-Ybars, qu'ils soient connus ou moins connus. Elle aura lieu pendant le long pont de l'Ascension et se déroulera à la salle du conseil municipal. Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

- Un concert offert par la mairie. Sa programmation est prévue ce printemps, samedi 23 mai. Retenez bien cette date ! Nous sommes d'autant plus ravis de vous proposer cette soirée, car il s'agit d'une troupe musicale dans laquelle joue une personne bien connue habitant notre village : Madame Cécile NOUGARO.

Bien sûr, d'autres manifestations se dérouleront tout au long de l'année et nous ne manquerons pas de vous en informer au travers de nos divers outils de communication. Sachez que nous avons été, toutes et tous au sein de la commission, heureux de vous proposer ces événements et surtout de créer ces instants de partage en votre compagnie.

Avant de vous quitter, je terminerai par un petit clin d'œil adressé tout particulièrement aux personnes de la commission qui œuvrent pour que la communication municipale diffusée à votre attention soit toujours plus variée et plus efficace, que ce soit au travers des canaux classiques comme notre bulletin municipal biannuel « Le Trait d'Union » et les différents outils internet comme le site de la mairie, notre page Facebook et la liste de distribution Email mairie à laquelle vous pouvez adhérer. Voilà, je vous dis à très bientôt pour de nouvelles aventures.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Catherine FASSEUR, Vice-présidente de la commission Culture, Loisir et Communication



POINT SUR L'AVANCEMENT DE « L'ADRESSAGE »

Nous arrivons au terme de la démarche de « l'Adressage » décrite dans les Trait d'Union Éparchois n° 39 de juillet 2021 et n°40 de janvier 2022 visant à donner à chacun une adresse précise permettant ainsi une intervention facilitée des services de secours, une livraison plus rapide et fiable, etc.

Les plaques de dénomination des voies et des numéros des habitations sont enfin arrivées à la mairie !

✓ Comment va se dérouler la mise en place des plaques ?

C'est la mairie qui se chargera de la mise en place des panneaux avec les noms de voies sur l'ensemble des axes de desserte de la commune. La mise en place devrait être terminée fin janvier 2023 au plus tard.

Concernant les plaques avec les numéros des habitations, nous aurons 2 situations distinctes selon votre lieu d'habitation :

- Pour les Éparchois domiciliés dans le village « intra-muros » et le lotissement des Naudettes qui changeront de numéro du fait des renumérotations effectuées, la mise en place des plaques sera réalisée directement par les employés municipaux d'ici fin janvier 2023 au plus tard.
- La nouvelle plaque sera mise en place à côté de celle existante. L'ancienne plaque sera conservée avec le chiffre barré afin que le facteur puisse tout de même délivrer le courrier à la « bonne adresse » tant que tous les organismes n'auront pas pris en compte la nouvelle adresse. Par la suite, le propriétaire sera libre d'enlever l'ancienne plaque.
- Pour les Éparchois domiciliés dans les écarts, depuis le mois de décembre dernier, ils peuvent retirer en mairie la plaque avec le numéro de leur habitation. La plaque devra être apposée par leurs soins, de préférence sur leur boîte aux lettres (ou sur tout autre support visible de la voie publique). Les plaques sont d'ores et déjà disponibles en mairie.

Si vous souhaitez que les employés municipaux vous aident pour cette mise en place, vous pourrez contacter le secrétariat de mairie pour convenir d'un rendez-vous.
Tel : 05.61.69.18.04

✓ La déclaration de changement d'adresse

Pour ceux qui auraient attendu la pose des plaques pour effectuer leur déclaration de changement d'adresse, nous vous conseillons de déclarer celle-ci en renseignant vos nouvelles coordonnées sur le site du Service Public à la page suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>. Ce site permet de déclarer votre changement d'adresse en une seule opération auprès des principaux organismes. Il n'est cependant pas exhaustif, il vous faudra ensuite informer directement un à un les autres organismes.

Laurent ROUSSEL

Liste des organismes à prévenir d'un changement d'adresse

- Le fournisseur d'électricité ;
- Le fournisseur de gaz ;
- Le fournisseur d'eau et d'assainissement ;
- Le fournisseur d'accès au téléphone et à internet ;
- Les Impôts ;
- La CPAM ;
- La CAF ;
- La Banque ;
- L'Assurance Maladie ;
- L'Assurance Habitation ;
- L'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour la carte grise ;
- Le service public pour la carte électorale ;
- L'Urssaf ;
- Le Pôle Emploi ;
- Les abonnements loisirs ;
- Le cas échéant, l'école.

...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH

NOUVEAU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La nouvelle procédure de collecte des bacs individuels est **effective depuis le 9 janvier 2023**.

Toutefois, exceptionnellement, les services du SMECTOM conti-

nueront à collecter les sacs jaunes au sol jusqu'au vendredi 3 février 2023.

Pour les personnes qui n'auraient pas encore récupéré leur bac jaune Emballages ou bac gris pour les Ordures Ménagères résiduelles, une permanence sera ouverte sur le site de distribution SMECTOM du Plantaurel, CCAL route de Toulouse – Le Fossat.



SAINT-YBARS

Jours de collecte à partir du **9 janvier 2023**

BAC JAUNE

Emballages



JEUDI
Semaines **impaires**

BAC GRIS

Ordures ménagères résiduelles



LUNDI
Semaines **paires**

Votre bac n'est pas plein ? Sortez-le au **prochain passage** !

Vos bacs doivent être sortis **uniquement la veille du jour de la collecte**, en bordure de voie publique et rentrés dans votre propriété dans les meilleurs délais.

Pour vous aider à retenir ces nouvelles dates, reportez-vous au calendrier pour l'année 2023, joint à ce bulletin.

LA FIBRE À SAINT-YBARS

C'est maintenant !

2^e trimestre 2023, suivez le guide...

Tout comme l'ADSL, la fibre optique permet le transfert d'informations sur les réseaux informatiques. Toutefois, ce qui va changer radicalement, c'est le débit qui sera au moins quatre fois plus rapide qu'avec l'ADSL. Ainsi on obtiendra une meilleure fluidité dans l'ouverture des pages Internet, une meilleure lecture des vidéos, une plus grande rapidité dans leur téléchargement. C'est aussi un grand saut en avant qui permet, grâce à cette vitesse de connexion très supérieure, la réception des chaînes télévisées et la téléphonie fixe à un niveau de très haute qualité.

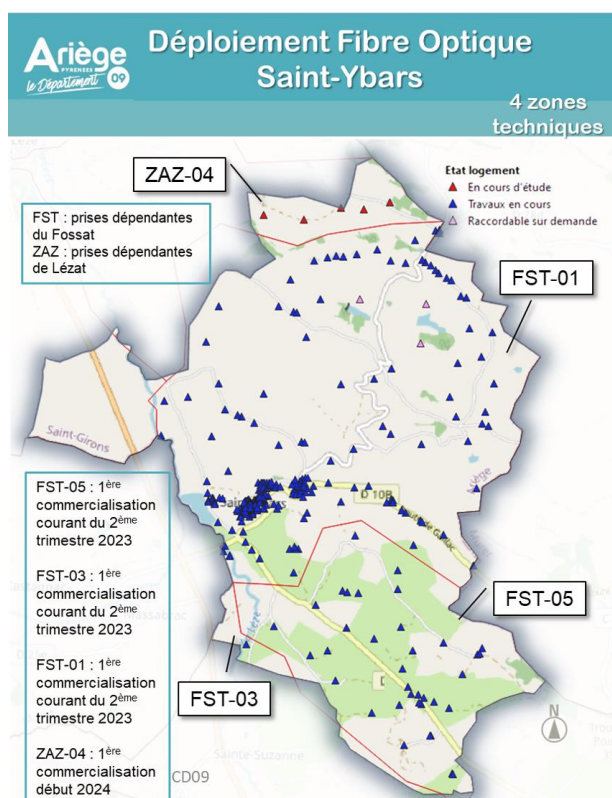
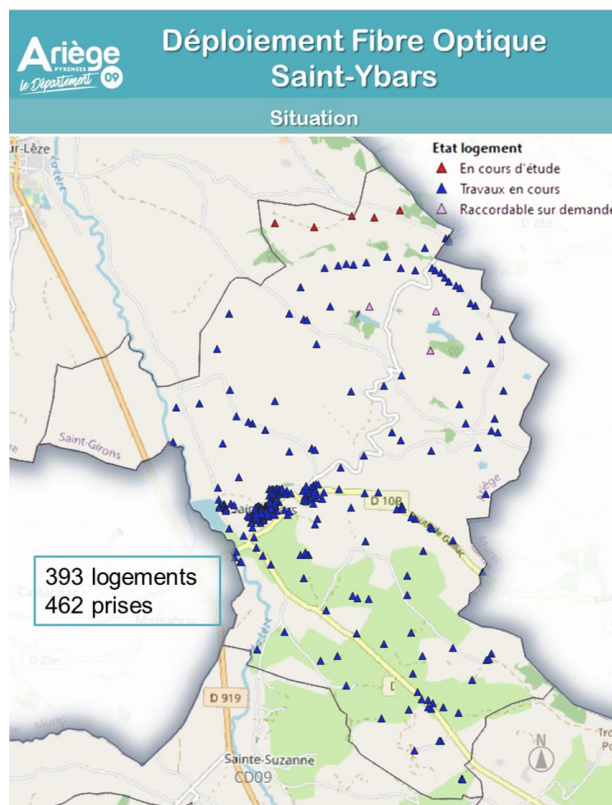
Le téléchargement de vos vidéos via une plate-forme légale ne prendra que quelques secondes. Vos jeux en ligne et en réseau seront plus fluides, la navigation sera plus confortable sur les sites notamment les sites de vente à distance.

Cela ouvre la possibilité de multiplier les écrans utilisés simultanément pour les usages de l'ensemble du foyer...Autant d'avantages pour un plus grand confort assuré à l'utilisateur !

Les opérateurs proposent des offres multiples : 100 Mbits, 200 Mbits, 500 Mbits, 1 Giga... À la différence de l'ADSL, il n'y a pas de perte de signal.

Un site a été mis à votre disposition : www.arietegreshautdebit.fr

Vous y trouverez les conseils pour vous guider dans les démarches nécessaires pour accéder à la fibre en fonction de votre éligibilité.



Pour rappel, le réseau public est déployé jusqu'à 100 mètres des habitations (à vol d'oiseau). Dans ce cas le particulier n'a rien à faire.

Quand la commercialisation sera ouverte sur les mois mentionnés (voir la planche de zonage du déploiement de la fibre optique



ci-avant), l'administré devra demander ensuite **le raccordement final** auprès de l'opérateur présent.

Une date de rendez-vous sera prise et le technicien viendra tirer la fibre jusqu'à l'intérieur de la maison. Il est conseillé aux gens de regarder déjà par où passe le fil cuivre. En général, ça suit le même itinéraire. Dès lors qu'il y a une gaine mobilisable, une aduction aérienne..., le technicien cherchera à réutiliser l'existant et s'enquerra auprès de l'administré de l'endroit précis où celui-ci désire que le boîtier soit installé. Certaines vidéos sur les sites internet opérateurs expliquent cela.

Concernant les quelques triangles roses représentant des foyers "raccordables sur demande", comme indiqué sur les cartes de zonage du déploiement de la fibre optique ci-contre, ces cas spécifiques sont traités à la demande avec un formulaire qui sera disponible sur le site internet www.ariegetreshautdebit.fr.

Une fois le formulaire rempli, un ordre de travaux sera déclenché pour mener une étude complémentaire pour étendre le réseau public. Une fois les travaux finis (cela peut prendre jusqu'à six mois), le logement deviendra éligible à la fibre. À ce stade, la personne demandera son raccordement à la fibre au FAI (Fournisseur d'Accès Internet). Ensuite suivre la procédure normale.

(Sources : Ariège Pyrénées. Mission Très Haut Débit - Site Internet www.ariegetreshautdebit.fr).

DU NOUVEAU CHEZ LES SAPEURS POMPIERS

LE CENTRE DE SECOURS DE LEZAT, dynamique et tourné vers l'avenir



La cérémonie de la Sainte Barbe s'est déroulée au centre de secours le 3 décembre, l'occasion de mettre à

l'honneur les sapeurs-pompiers qui œuvrent au quotidien pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Des sapeurs-pompiers ont été promus et d'autres ont été médaillés. La commune de Saint-Ybars est fière que les Éparchois soient engagés au service des autres. La commune, très attachée au fonctionnement du centre de secours, soutiendra toutes les initiatives permettant l'augmentation des effectifs du centre.



Visite de courtoisie. Le nouveau chef du centre de secours de Lezat a rencontré monsieur le maire afin tout d'abord de se présenter et surtout évoquer le fonctionnement du centre. Il a pris ses fonctions le 1^{er} septembre et cela pour une année. Le **Lieutenant Christophe SPECIA** est également le chef du centre de secours de Pamiers. Il

souhaite pouvoir renforcer les effectifs et recruter au moins dix sapeurs-pompiers volontaires. L'augmentation des effectifs devient une nécessité afin de réaliser les interventions en nombre toujours croissant.

Sa volonté d'ouvrir le centre vers l'extérieur par l'organisation de manifestations publiques, mais aussi par des rencontres avec les collectivités, les chefs d'entreprises, doit favoriser l'attractivité de cette mission de service public.

Le centre de secours en chiffres

31 sapeurs-pompiers volontaires

37 % sont des femmes

308 c'est le nombre d'interventions réalisées en 2022



Hommage aux sapeurs-pompiers habitants de Saint-Ybars, de gauche à droite :

Vincent DUMAS, Bendja DUMEZ, Cyril SENTENAC, Sylvain SCHOTT, Jérémie TANGUY et Corwin SCHOTT





JÉRÉMIE TANGUY NOUVEAU SAPEUR-POMPIER ÉPARCHOIS



Décidément la commune de Saint-Ybars participe amplement au fonctionnement du centre de secours des sapeurs-pompiers de Lézat grâce à l'engagement de six pompiers volontaires habitant notre commune. Depuis quelques temps, Jérémie TANGUY est en effet venu renforcer cet effectif.

Âgé de 22 ans, il exerce la profession d'ouvrier boulanger. Malgré des horaires de travail très contraignants, il a décidé, comme ses collègues, de s'engager et de consacrer son temps de loisir au service des autres et souvent au détriment de la vie de famille.

Être sapeur-pompier c'est avoir une bonne condition physique et suivre de nombreuses formations. Être sapeur-pompier c'est également savoir se préparer à rencontrer des situations souvent difficiles ou l'on affronte des moments de tristesse, d'impuissance, de violence et même, certaines fois malheureusement, la mort.

En tant que Maire je suis fier que des Éparchois s'engagent au service des autres et je suis certain que l'ensemble de la population partage également cette fierté. Alors au nom de tous, je félicite et je remercie une fois encore ces bénévoles.

UNE CARRIÈRE À VIVE ALLURE POUR MAYLI ROBOAM CAVALIÈRE TITRÉE CHAMPIONNE DE FRANCE

Après de très belles performances départementales en saut d'obstacles et en dressages, Mayli n'a plus à prouver ses capacités, sa compétence dans le monde de l'équitation. Passionnée du cheval depuis sa tendre enfance et spécialiste des Mérens, elle construit méthodiquement sa « carrière » accompagnée de sa monture tant respectée au sein du centre équestre Fantilhou, établissement créé par ses aïeux.

Après des performances départementales en saut d'obstacles et en dressages, elle fréquente les plus hautes instances de l'équitation qui la mène aux finales des épreuves de l'Équidés Cup qui se tiennent à Lamotte-Beuvron, capitale française de l'équitation. Épreuves organisées par la Société française des équidés de travail

(SFET). La cerise sur le gâteau, Mayli, avec Tornade, l'un de ses Mérens préférés, a décroché le titre de championne de France en « maniabilité montée ». Quelle fierté ! Quelle belle aventure ! « Quelque peu cavalière » ? Pas du tout ! Une cavalière émérite... certainement !

Face à une concurrence acharnée, elle a prouvé que compétence, détermination, sang froid et amour du cheval, tout était possible. Haut la main, telle une tornade, notre Éparchoise du centre équestre Fantilhou empoche le titre fin 2021.

Elle a remis en jeu son titre en octobre dernier lors des nouvelles épreuves de l'Équidés Cup toujours à Lamotte-Beuvron. Même si elle a cédé sa 1^{ère} place dans cette catégorie, elle n'en démerite pas pour autant. En effet, la cavalière de Saint-Ybars et sa jument de race Mérens ont confirmé leur complicité en s'adjugeant la deuxième place dans l'épreuve de « complicité en main » et par ailleurs une belle 4^e place en rallye. En selle pour 2023 ! Souhaitons-leur, à toutes les deux, nos vœux de réussite sportive et plein de belles aventures à venir.



Pour nos lecteurs, sachez qu'une forte délégation ariégeoise des chevaux « de territoire » que sont les Mérens et les Castillonnais étaient présents lors de ces compétitions. Une médaille d'or revient en Ariège, après la tenue des épreuves dédiées aux chevaux de territoire : celle obtenue par Maëva LARUE et Daphnee Des GESQUIS, en maniabilité attelée.

Rédigé par Thierry GUILLAUME

Sources : La Dépêche et La Gazette ariégeoise.



DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

DÉCÈS

Michel DUPRÉ décédé le 12 juillet 2022 à l'âge de 90 ans
Laure FAURE décédée le 23 juillet 2022 à l'âge de 91 ans
Richard VENEAU décédé le 25 juillet 2022 à l'âge de 57 ans
Jacqueline RAGARU décédée le 23 août 2022 à l'âge de 54 ans
François DOUSSAT décédé le 13 décembre 2022 à l'âge de 80 ans
Julien BOUBILA décédé le 3 janvier 2023 à l'âge de 87 ans



VIE CITOYENNE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Fidèle à la tradition et attachée à maintenir le devoir de mémoire, la municipalité a organisé le vendredi 11 novembre 2022 à 11h00 la commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918. Un appel largement entendu par la population. Tout était réuni pour que cette manifestation soit belle, une météo clémente, de nombreux enfants de l'école accompagnés des parents et des enseignants, les élus, le personnel communal, les anciens combattants. Plus de cent personnes, du jamais vu, se sont retrouvées devant la mairie et se sont rendues en cortège au monument aux morts au son de la musique de la Banda Los Compañeros.



Après le dépôt de gerbe, la minute de silence et le discours du maire, les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise sous la baguette des enseignantes.

Une Marseillaise reprise en musique par la Banda.

Après des remerciements chaleureux, monsieur le maire a invité les participants à se retrouver sous les halles pour le traditionnel vin d'honneur.

Encore merci à tous !

VIE SCOLAIRE DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE !

Cette année, l'école accueille 89 enfants, de la maternelle au CM2, répartis comme suit :

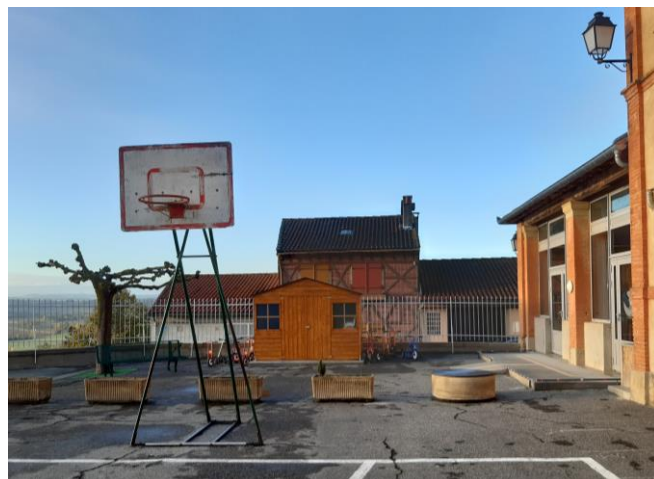
PS 15 et MS 12 = 27 élèves avec Katia RÉVELLI (enseignante), Sabine ARMAING (ATSEM) et Eulalie SERRES (volontaire service civique).

GS 11 et CE2 8 = 19 élèves avec Anne ABÉLARD (enseignante) et Marjorie CARUSO (ATSEM, le matin).

CP 11 et CE1 8 = 19 élèves avec Sabine DAVASSE (enseignante) et Sylvie BALZAN (AESH également en classe de CM).

CM1 11 et CM2 13 = 24 élèves avec Laurence LÉGÉ (enseignante) et Caroline ROUZAUD (enseignante, décharge de direction le vendredi).

La rentrée s'est très bien passée, dans un climat serein et détendu, puisque nous sommes au niveau « socle » du protocole sanitaire : pas de port du masque, désinfection régulière des mains et aération des locaux.



Les élèves de CM1/CM2 et leurs maîtresses remercient la mairie pour les travaux de rénovation effectués dans leur classe. Une



cabane a également été installée dans la cour pour y ranger les véhicules des « petits » de maternelle. Après la toiture et les sanitaires refaits à neuf l'an dernier, les travaux de 2022 viennent encore embellir notre agréable « petite » école !

Ajoutons à cela les mesures sanitaires assouplies (pourvu que cela dure ...) qui permettent le brassage des enfants dans l'école et, encore plus apprécié, dans la cour de récréation. Mélangeons le tout et nous obtenons des conditions optimales pour un climat scolaire favorable au travail !

Laurence LÉGÉ et l'équipe pédagogique

ALAE ! leo lagrange

L'équipe ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) accueille les enfants du lundi au vendredi durant les temps périscolaires :

De 7h30 à 9h00, de 12h00 à 14h00 et de 16h30 à 18h30 à Saint-Ybars.

L'équipe d'animation se compose de 8 personnes qualifiées pour diriger et animer l'ALAE : une directrice diplômée BPJEPS (**Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport**), une adjointe diplômée BPJEPS et 6 animateurs diplômés BAFA (**Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**). Durant ces temps de loisirs, les animateurs proposent différentes animations. Les enfants effectuent leur propre choix et participent de façon volontaire aux différentes animations proposées.

L'ALAE a pour objectif de :

- Favoriser l'ouverture culturelle et la connaissance du patrimoine.
- Contribuer à la socialisation de l'enfant.
- Favoriser le jeu, la détente, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.
- Permettre la communication, l'entraide, l'échange et le partage.

Notre axe principal cette année :

« RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SON TEMPS LIBRE »

Des projets autour de la musique, du chant et de la danse, des créations diverses autour des saisons. Un projet sur les émotions permettra à chaque enfant d'approfondir la notion d'émotion et de comprendre les émotions et ses sentiments. Des projets autour du jardin, du composteur et le projet autour du lac de Saint-Ybars. Un projet autour du baseball, et des rencontres inter ALAE réunissant les 2 sites (Saint-Ybars et Villeneuve) pour favoriser les rencontres et moments de partage autour de différents projets notamment du sport. Un projet autour du cuir,

de la couture, des produits d'entretien fait soi-même. Une initiation aux rollers et bien d'autres activités... Nous participerons également à la fête de l'école. Nous proposerons aux parents, une soirée de jeux de société afin de favoriser le partenariat avec les familles pour améliorer la communication et l'échange. Nous participerons aussi au carnaval et au marché de Noël.

Julie ARMANDO, Directrice des ALAES de Saint-Ybars, Villeneuve du Latou et Saint Martin d'Oydes.

☎ : 05.61.67.31 48

✉ alae.saintybars@leolagrange.org

ATOUT MÔMES !



Lors de son assemblée générale le 30 septembre, un petit groupe de parents d'élèves a



fait le point sur l'année précédente et a dressé son programme de festivités pour 2022/2023. Les manifestations ont permis de rassembler les familles et les enseignants, lors de ces moments chaleureux et festifs.

Nous avons également pu faire des bénéfiques intéressants qui ont permis aux enfants de l'école d'effectuer des sorties scolaires (Cité de l'espace, clairière aux insectes...)



Cette année nous avons fêté Halloween !! Les enfants se sont déguisés en petits monstres et ont ainsi récolté énormément de bonbons.

Nous remercions tous les participants d'avoir contribué au plus grand bonheur des enfants.

Nous avons eu également le plaisir de participer au marché de Noël de Saint-Ybars et de Castagnac.

Nous remercions encore toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ces manifestations

À bientôt sur notre page Facebook !

APE Atout-mômes



VIE ÉCONOMIQUE FOXY'CAP BONNETS D'ÉQUITATION

Voici ma petite histoire de
FOXY'CAP bonnets d'équitation



FOXY'CAP est né en 2016 de la passion d'un couple mère/fille pour les chevaux. L'une ayant été cavalière et la seconde cavalière depuis son plus jeune âge. À cette passion s'est allié un savoir-faire, celui du crochet et de la couture. Et l'idée a germé de créer de jolis bonnets d'équitation pour les concours mais aussi pour la randonnée, le travail à pied, l'attelage... et faciliter ainsi la tranquillité du cheval sans qu'il soit gêné par les piqûres d'insectes aux oreilles.



Plusieurs modèles de base en bonnets courts et un modèle long ont vu le jour comme vous pouvez le voir sur ces quelques photographies.

Tous ces bonnets sont uniques, faits main et à la demande. Ils sont à la hauteur de l'imagination de leur cavalière et cavalier.

FOXY'CAP est une entreprise individuelle en micro-entreprise sous le nom de Mireille RENARD - Saint-Ybars et répertoriée au Registre des Métiers d'Ariège sous le numéro de SIRET 846 537 171 00011.

FOXY'CAP travaille avec les écuries et clubs d'Ariège, de Haute-Garonne et les cavalières et cavaliers dans la France entière et à l'étranger. Mes bonnets voyagent dans plusieurs pays et ont été présents sur des concours nationaux réputés comme Lamotte-Beuvron, Pompadour, Fontainebleau... ainsi que sur le Championnat d'Europe Junior et Jeunes Cavaliers en Suède en 2021.

Vous pouvez me contacter via mes pages Facebook et Instagram et je me ferai un plaisir de vous créer l'objet de vos rêves :

<https://www.facebook.com/foxy'cap/>
<https://www.instagram.com/foxy'cap/>

☎ : 06 77 38 85 26

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

Reprise d'activité sur les chapeaux de roues !

Le village remet le couvert après deux années sans fête locale, une chaleur accablante qui n'a pas découragé le comité des fêtes débordant d'énergie.

Il y avait vraiment un manque chez tous les fidèles de se retrouver pour partager un verre, un repas, une danse ...

C'est une réussite, grâce à vous tous : Éparchoises, Éparchois, commerçants, artisans et sans oublier la municipalité.



Notre seul regret c'est de ne pas avoir pu tirer le feu d'artifice



suite à un arrêté préfectoral.

Franc succès pour la traditionnelle mounjetado à laquelle 500 convives ont participé, animée par



notre banda du village Los Compañeros qui a mis le feu durant tout le repas.

Nous profitons de cette édition pour vous inviter, à l'occasion des vœux du maire, à partager la galette des rois, le 29 janvier à la salle des fêtes à partir de 15h

Pour terminer, nous vous annonçons notre prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 17 mars à 21h, salle du Conseil à la mairie.

Merci à tous et rendez-vous en juillet 2023....

particulièrement. Par ailleurs, ils s'intéressent toujours à la dernière actualité concernant les sports comme le rugby et le football.

Nous tenons à remercier les donateurs qui nous permettent d'enrichir les collections.

N'hésitez pas, en cas de besoin, à prendre contact avec nous par le biais du secrétariat de mairie.

À bientôt !

Patricia et Michel

QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ?

Chères lectrices, chers lecteurs,

Comme chaque année, la mairie de Saint-Ybars finance de nombreux ouvrages pour la Bibliothèque Municipale, à destination des enfants et des adultes.

Alors, nous essayons d'acquérir des nouveautés correspondant aux préférences de nos adhérents.



Vous connaissez peut-être Georges-Patrick GLEIZE qui vient de sortir son dernier roman : « Coupe rase » et qui a récemment dédié son ouvrage sur Pamiers. Nous complétons nos collections de romans policiers avec, par exemple « Les Ténèbres et la Nuit » de Michael CONNELLY ; mais nous n'oublions pas nos habitués Michel BUSSI, Christian SIGNOL, et Franck THILLIEZ.

Afin de faciliter l'accès à la bibliothèque, quelques ouvrages, plutôt de type polar, peuvent être empruntés le vendredi ou samedi matin au local « La Pause Eparchoise » où vous pourrez aussi vous détendre en prenant un thé, un café ou autre rafraîchissement.

Pour la jeunesse, les élèves ont adoré « Les Enfants de la résistance », ils s'initient aux Mangas, et reviennent toujours aux BD de tous types, les classiques comme Tintin ou Astérix et des plus récents : « Cath et le Chat », « Les Légendaires » ou « Mortelle Adèle ».

Les enfants aiment beaucoup les imagiers et les livres sur les animaux, les chevaux, les loups les intéressent plus

VITALITÉ ÉPARCHOISE

À SAINT-YBARS, L'ANNÉE 2022, UN TRÈS BON CRU !



L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements et animations organisés par notre association. Nous ne pouvons que nous en réjouir, d'autant que le public a répondu présent. C'est un bonheur partagé par les Éparchois et Éparchoises et les visiteurs des villages voisins ! Nous leur proposerons, encore tout au long de cette nouvelle année, plein de réjouissances à découvrir dans le calendrier des fêtes et manifestations inclus dans ce bulletin municipal.

Mais revenons sur l'année qui vient de s'écouler. Pour la 2^{ème} année consécutive, notre local situé sur la place du village a reçu de nombreux visiteurs les vendredis et samedis matin et parfois même des samedis après-midi. Sa fréquentation devient plus régulière et nous remercions vivement toutes celles et ceux qui nous font confiance et viennent partager un petit moment de détente autour d'un café, d'un thé ou d'autres boissons rafraîchissantes. Servir de relais avec la bibliothèque municipale a été un de nos challenges en 2022, ce nouveau service commence à porter ses fruits, nous espérons rencontrer encore plus de lecteurs.



Trois nouvelles animations ont vu le jour en 2022 :

Le vide grenier, le 11 septembre dernier. Il a réuni un bon nombre d'exposants et le public a répondu présent. Ainsi chacun a pu chiner et « dégoter » la perle rare et surtout passer un moment en bonne compagnie. L'ambiance était au beau fixe, sous un soleil éblouissant, l'association proposait à la vente, rafraîchissements et pâtisseries spécialement confectionnées par les membres de Vitalité Éparchoise.



Les journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre. Merci à monsieur ESQUIROL qui nous a accordé son temps pour partager ses connaissances au travers de plusieurs visites guidées. Il a pu retracer l'évolution du village de Saint-Ybars et mettre en lumière notre belle bastide. Merci aux personnes qui nous ont ouvert leur porte pour l'occasion. Un bon « bouillon de culture » pour les visiteurs qui ont profité de ce moment de partage, de culture et d'anecdotes !



Le concert de chorales du 23 octobre dernier a réuni les communes d'Auterive, de Carla-Bayle,

de Gaillac-Toulza et de Lézat sur Lèze. Ce concert, au répertoire très varié, « entonné » par tous les choristes chanteurs, a enthousiasmé les oreilles du public qui a investi une bonne partie des bancs de notre église. Merci à la paroisse qui nous a fait confiance en nous autorisant l'organisation d'un tel événement en son sein !

Et pour terminer 2022 en beauté, pour la 2^{ème} année consécutive, **le marché de Noël** a investi la place du village sous des airs d'orgue de bar-



barie pour la joie du public. La magie de l'arrivée du Père Noël a

enchanté les enfants ! Merci aux écoles, à l'ALAE et au centre équestre de Fantillou qui nous a permis d'offrir aux plus petits un tour en calèche. Merci aussi au magasin Carrefour pour son geste généreux envers nos enfants qui ont pu recevoir, des mains mêmes du Père Noël, une poignée de bonbons bien mérités...

Ces animations sont possibles, grâce à la bonne volonté des membres de l'association et des bénévoles qui nous soutiennent. C'est aussi et surtout grâce au public qui participe en nombre aux événements et qui nous encourage. N'oublions pas la participation de la mairie qui apporte son soutien financier et technique par l'octroi d'une subvention financière associative ainsi que le prêt en matériel. Voilà notre recette pour garder notre motivation et vous faire partager des moments bien sympathiques !

Forts de tout cela, nous allons poursuivre en 2023 et continuer à vous accompagner dans vos prochains divertissements.

Nous pouvons, d'ores et déjà, vous annoncer plusieurs nouvelles réjouissances comme : une séance de théâtre avec la troupe «**Lous Coumedians Minjoceboles**» en mars, un marché de printemps en mai, un vide grenier et les Journées du Patrimoine en septembre et en décembre, la 3^{ème} édition de notre marché de Noël.



D'autres projets pourront voir le jour, dès que nous pourrons les concrétiser, nous vous en communiquerons les détails. À très bientôt !

Toute l'équipe Vitalité Éparchoise vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.



ATELIER DE DESSIN-PEINTURE «*ET P'ART CHOIX*»



Nous sommes 8 personnes, pour des instants magiques, de couleurs, sobriété, concentration, partage, échange, complicité et énergie créatrice, des ingrédients nécessaires pour être l'une des



ESSENTIEL à nos esprits.

pratiques culturelles des plus utiles, et parce-que nous apprenons toujours humblement davantage, sur nos vies, sur la vie.

L'atelier se trouve sous les arcades à gauche de la mairie, ouvert 2 samedis/mois de 14h30 à 17h30 en hiver et de 15h à 18h en horaire d'été.

☎ : 06 15 92 95 40

ST YBARS
ATELIER de DESSIN-PEINTURE
(sous les arcades à gauche de la mairie)
Enfants à partir de 8 ans



-Ados-Adultes-
Enfants-Ados: 20€/mois de septembre à juin
Adultes: 28€/mois de septembre à juin



2 samedis/mois de 15h à 18h en «H.été»
et de 14h30 à 17h30 «H.Hiver»
(1er cours offert pour les nouveaux)
Contact : 06 15 92 95 40

ET SI PAR CHOIX

Chères Eparchoises, chers Eparchois



Nous sommes très heureux de vous retrouver pour vous donner des nouvelles de notre association. La crise sanitaire étant maintenant derrière nous, nous avons pu, ensemble, partager de nombreux moments de convivialité, de plaisir et de bonheur.

Tout d'abord, avant de vous parler de

nos projets, nous allons faire un retour sur les activités qui se sont déroulées durant l'année 2022. Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer lors du « Troc Plantes » qui s'est déroulé le 29 mai 2022. Cette première édition a été un vif succès avec de belles rencontres. La première soirée jeux qui a été mise en place le 13 mai 2022 nous a permis de rencontrer des personnes de divers horizons, et ensemble partager de bons moments avec beaucoup de plaisir et de fous rires.

Nous avons également eu la joie de vous rencontrer lors de soirées cinéma en plein-air organisées par la commission municipale Culture Loisir et Communication. En effet, tous les gourmands, lors de ces instants ont pu déguster crêpes, pop-corn et également se rafraîchir avec des boissons.

Merci également à l'ALAE qui, avec le concours des enfants du village ont décoré le sapin de la place Éparchoise ainsi que la halle avec l'aide des membres de l'association.

Nous avons également organisé le concours de la plus jolie maison décorée avec de jolis lots pour les lauréats.





Au cours de l'année 2023, d'autres événements vont vous être proposés, comme un loto, une soirée dansante à la salle des fêtes, réédition du « Troc Plantes » et des concerts de jardin à la belle saison. Cette dernière consiste, pour les villageois, à prêter leur jardin afin que des musiciens puissent réaliser un concert. Ceci sera entièrement gratuit et sera accompagné d'une « auberge espagnole ». Les personnes intéressées pour prêter leur jardin pourront s'inscrire en nous contactant :

☎ : 07 70 74 92 22, Thierry PERRET

ou sur les réseaux sociaux « Etsiparchois ESP »

D'autres événements pourront voir le jour... et si vous souhaitez devenir membre de notre association, si vous avez d'autres idées de projets qui vous tiennent à cœur, contactez-nous !

Sachez que nous avons été très heureux de partager tous ces moments en votre compagnie, et nous souhaitons que vous ayez également apprécié ces instants.

Au plaisir de vous retrouver, à très vite !

Noël : nous remercions toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de participer à la bourse des décorations de Noël.

DU CÔTÉ DE LA BANDA...

Après une saison 2022 bien remplie, la Banda Los Compañeros de Saint-Ybars entame sa trêve hivernale afin de préparer sa saison 2023, qui s'annonce d'ores et déjà très prometteuse.

Quelles sont les nouveautés du côté du groupe ? Comment se prépare le groupe ? À quoi va ressembler la saison 2023 de Los Compañeros ?

Voici tout ce que vous devez savoir. Tout d'abord, Kevin Tapie cède sa présidence à Romain Troy, anciennement trésorier du groupe. Une décision votée à l'unanimité durant l'assemblée générale du mois d'octobre qui a également été l'occasion de souligner l'investissement et le magnifique travail fourni par Kevin et son bureau durant toute la saison. Une saison qui restera sans nul doute dans les annales de la Banda. Des changements sont également à noter du côté du répertoire. Celui-ci s'étoffe avec l'ajout de nouveaux morceaux. De nouvelles musiques traditionnelles font notamment leur entrée, l'occasion pour le groupe de rappeler son respect et son attachement à la culture Banda. Des répétitions hebdomadaires viendront ponctuer cette trêve hivernale, afin de travailler ces nouveaux morceaux et proposer ainsi au public 2023 une expérience musicale à la fois festive et qualitative.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un nouvel événement festif éparchois, La Barbabanda. Une soirée musicale organisée par la banda Los Compañeros, mélangeant musique festive et food-truck. Ce rendez-vous est reconduit pour une

deuxième édition dont la date provisoire est fixée au 17 juin 2023. Pour conclure, la banda Los Compañeros de Saint-Ybars entame avec entrain et motivation cette nouvelle saison.



Pour en savoir plus sur l'actualité du groupe et ses futures représentations n'hésitez pas à les suivre sur Facebook et Instagram.

CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-YBARS Le Cercle de l'Amitié

Bonjour... pour toutes et pour tous bonne année et nos meilleurs vœux !

En 2022 des personnes sont venues de l'extérieur de Saint-Ybars ainsi que des jeunes pour participer à notre club, devenu « le Cercle de l'amitié ». Il a rafraîchi sa vie et a développé ses activités afin d'inciter les jeunes seniors à venir rejoindre nos troupes et injecter un nouveau souffle au groupe.

Les principales animations du club ont été reconduites en particulier les repas organisés une fois par mois pour se retrouver ensemble, partager notre expérience et notre amitié, nos souvenirs et notre vie quotidienne en plus de l'agape dans un resto de notre petit pays. On a fêté Noël et la fin de l'année.

En octobre nous avons fait une promenade en péniche sur le Canal du Midi. Depuis 1996, il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous sommes partis de Renneville à 9h45. Nous avons effectué plusieurs franchissements d'écluses pour faire escale à Port Lauragais avec visites de l'exposition sur le Canal du Midi, du Mémorial Claude Nougaro et découverte du seuil de Naurouze. Le repas nous l'avons pris dans la péniche qui se déplaçait. Le retour au point de départ s'est fait vers 17h. Une belle journée ensoleillée à l'ombre de superbes platanes qui nous ont accompagnés tout au long du parcours.

Si vous voulez participer en 2023, contacter

☎ : 06 20 65 52 09, Babeth

☎ : 06 75 91 26 47 Evelyne

☎ : 06 82 89 12 32, José Maria

Amicalement...

Le Cercle de l'Amitié





VIE PRATIQUE UN 2^{ÈME} SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ À SAINT-YBARS

Depuis le 14 novembre dernier, la commune de Saint-Ybars met à disposition de ses habitants un 2^{ème} site de compostage partagé installé au niveau de la cantine. Pour rappel, le 1er est situé quartier du Mazet, chemin de la Tourelle, dans le virage.



Fourni par le SMECTOM de la Communauté de Commune, ce composteur permet aux administrés ainsi qu'aux enfants déjeunant à la cantine de l'école, fréquentant l'ALAE et l'école de Saint-Ybars, d'y jeter les déchets organiques (épluchures, restes de repas...).

Grâce à la motivation et l'engagement immédiat dans le projet des animatrices et animateurs de l'ALAE, de la directrice Julie ARMENDO et de la cantinière Virginie DAX, les enfants sont désormais initiés à l'intérêt du compostage et aux différents gestes (alimenter le bac, brasser, récolter le compost pour les plantations du jardin de l'ALAE).



Renseignement pratique : Les personnes qui souhaitent composter et récolter le compost doivent juste signer une charte d'utilisation (à demander en mairie).

Volontariat : Nous cherchons à étoffer l'équipe de brasseurs/brasseuses (un brassage prend environ 15 mn et doit être fait chaque semaine). Merci de contacter Agnès LÉCLAIRCIE, référente de site pour toute question et envie de participer.

Agnès LÉCLAIRCIE
☎ : 06 07 11 33 05



ICI ON COMPOSTE À TOUS LES ÉTAGES
BIENVENUE SUR UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
INSTALLÉ PAR VOTRE COMMUNE ET LE SMECTOM, IL EST GÉRÉ PAR UN COLLECTIF D'HABITANTS ET DES RÉFÉRENTS COMPOSTEUR

COMMENT ÇA MARCHE ?

- BAC D'APPORT**
Déposer les déchets uniquement dans le bac d'apport et éviter de tasser. Le principe composteur assure l'aération du mélange. L'impact de bac est plan, le contenu est transféré vers l'étage supérieur dans le bac à maturation.
- AJOUT DE MATIÈRE SÈCHE**
Ajouter de la matière sèche sur chaque apport. Cela oxygène le mélange et favorise le compostage.
- BAC À MATURETION**
Au bout de quelques mois de maturation, le compost est tassé et distribué.
- BAC À FLEURS JARDINIÈRES**
Il est utilisé pour enrichir les plantations, dans les bacs à fleurs, les jardinières, les tourelles et les espaces verts.

LES GESTES CLÉS !

- Vérifier si l'humidité est adaptée au niveau de l'aération sur toute la surface du composteur.
- Les mélanger à la descente courante de compost d'un étage.
- Distribution de matière sèche (houilles sèches, copeaux, paille de bœuf séchée...). Mettre aussi un lit de matière sèche pour l'étape apport de matière humide (épluchures, etc.).
- Une pelle retournée de 10 cm.

ATTENTION VEILLER À NE PAS METTRE

- SACS PLASTIQUES MÊME DITS COMPOSTABLES
- PAIN
- RESTES DE VIANDE OU POISSON
- DÉJECTONS CARNES

COMMENT PARTICIPER ?
Contracter ses références de l'opération compostage du quartier pour obtenir un biseau et les conseils utiles pour composter.

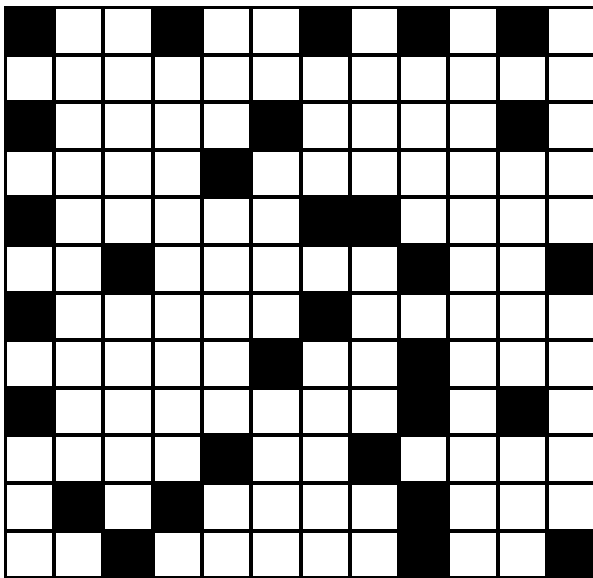
ACTU ARIÈGE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Smectom du Plantaurel
plus d'infos sur www.smectom.fr

renseignements 06 86 44 66 68
www.smectom.fr



MOTS CROISÉS



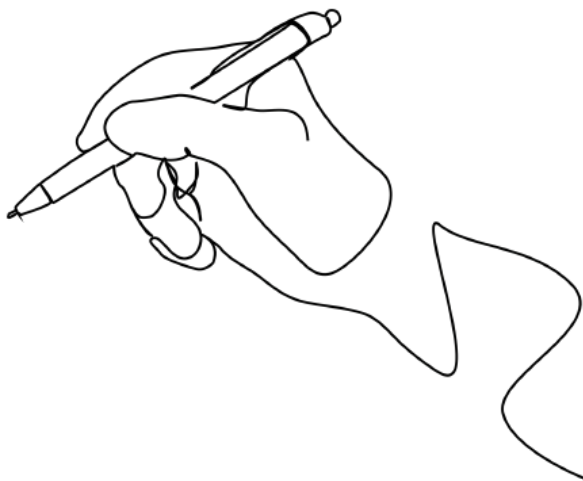
Auteur : Thierry GUILLAUME

Horizontal :

- 1) Démonstratif / Perte et profit
- 2) Référencerai
- 3) Non / Ventila
- 4) Dressa / Tout feu tout flamme
- 5) Nouée / Juge biblique de Samuel
- 6) On mettrait Paris en bouteille ! / Lac des Hautes Pyrénées
- 7) Divertissement
- 8) Forme d'entreprise / Désavantagé / Outil de
- 9) Auxiliaire imparfait pluriel
- 10) Cycle de révolution / Compris !
- 11) Au far West, elle est d'or / Lentille
- 12) Conjonction / Imposée / Pronom

Vertical :

- 1) Bout de terre
- 2) Rendues navigables
- 3) Écima / Qui s'y frotte s'y pique !
- 4) Reptiles
- 5) Parfois « faux » / Problème / Divinité
- 6) Pyrénées Orientales / Matière résineuse gluante / Troubles parfois
- 7) Heureux / Les douze en font une
- 8) Exhaler une odeur fétide / Ensemble d'éléments qui n'en font qu'un
- 9) Arts de transformer les histoires en récits vrais ou imaginaires
- 10) On le qualifie d'une fistule / Accord
- 11) Pouffons / Qui ont de la bouteille



Solution des mots croisés
du Trait d'Union n°41 juin 2022

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| R | | E | V | E | N | E | M | E | N | T | | |
| E | | C | O | S | I | | O | T | E | R | | |
| V | E | R | I | T | A | B | L | E | | A | | |
| E | V | I | T | E | | I | | T | E | D | | |
| R | A | T | U | R | E | S | | E | L | I | | |
| B | | U | R | | | M | I | | | T | | |
| E | R | R | E | | | S | U | R | I | M | I | |
| R | | E | | | T | I | T | A | N | | O | |
| A | I | | | | R | E | | | | B | N | |
| T | O | U | C | A | N | | | A | M | O | N | |
| I | N | | E | V | | | E | S | | N | E | |
| O | S | A | | A | | | P | T | S | | L | |
| N | | L | O | I | S | I | R | S | | | L | |
| S | T | E | | | L | E | S | E | | | T | E |



ADRESSE DU CPI LEZAT SUR LEZE

Caserne des pompiers
Lieu dit Izam
09210 LEZAT SUR LEZE
Téléphone: 05 61 69 13 74
Fax: 05 61 68 92 66

CPI : Centre de première intervention



112 Europe entière
18 Sapeurs-pompiers
114 Malentendants (par sms uniquement)
15 SAMU
17 Police et gendarmerie
05 61 77 74 47 Antipoison / Toxicovigilance Région Occitanie

N'oubliez pas qu'un défibrillateur est à votre service en cas de nécessité.
Il est situé sous la halle de la mairie, à gauche de la porte d'entrée.



Liste des dentistes à proximité :

Jérôme SALEFRANQUE
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 34 02 62 75

Christophe ALFONSO
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 30 97

Nathalie MARCHETTI
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 46 29

Anne GALEY
09130 Le Fossat
☎ : 05 61 68 57 76

Nicolas GUICHARD
09130 Le Fossat
☎ : 05 61 68 57 76

Liste des masseurs kinésithérapeutes à proximité :

René BARDOU, Xavier VIGUIER
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 14 96

Romain FOUGOUX
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 34 03 15 80 – 06 70 11 31 47

Jean-Luc ICARD
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 62 24 86 33

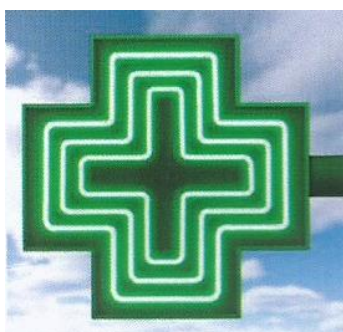
Carmen PEREZ SAUS
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 21 21





Santé et bien-être à Saint-Ybars

NOTRE PÔLE SANTÉ



PHARMACIE DU VILLAGE

Adresse

3 place Éparchoise

☎ : 05 61 69 19 02

Heures d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h15

Mardi, Jeudi et Vendredi

09h15 à 12h30

et 14h30 à 19h15

Mercredi : 09h15 à 12h30 et 15h00 à 19h15

Samedi : 09h15 à 12h30

Jours de garde 2023

5 au 11 mai

25 au 31 août

17 au 23 novembre

CABINET MÉDICAL

Adresse

32 rue Mage d'en Bas

09210 Saint-Ybars

Médecine Générale

Dr. Ion TUDOSIE

☎ : 05 61 68 69 12

Sur RDV

(par Doctolib ou téléphone)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Consultations 08h30-12h30 et 16h00-19h00

Visite à domicile 13h00-15h30

Mercredi consultations 08h30-15h00

Samedi consultations 08h30-12h30

Cabinet d'infirmières

Carole, Charlotte et Sylvaine

☎ : 05 61 69 18 29

L'Art Zen,

Massages personnalisés, californien, thaï, visage japonais, minceur. Sur RDV

☎ : 07 69 94 27 89

Praticien en énergie traditionnelle chinoise

M. Sylvain SCHOTT. Sur RDV

☎ : 06 64 47 15 99

Coach professionnel et praticien holistique

Massages - hypnose corporelle - magnétisme

M. Morgan CORDELET. Sur RDV

☎ : 06 83 34 82 25





HORAIRES DÉCHÈTERIES

LES-BORDES-SUR-ARIZE
LE FOSSAT
LÉZAT-SUR-LÈZE

du mardi au vendredi
8h - 12h / 14h - 16h15

Samedi
8h - 12h / 14h - 17h30



<https://www.arize-leze.fr/Les-decheteries.html>

HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE



Ligne 358 : Le Fossat - Saint-Sulpice - Toulouse

(anciennement ligne 58)

Horaires valables du 08/07/22 au 31/08/23

Tous ces services sont réalisés par REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS.

Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

| JOURS DE LA SEMAINE | | LàV | LàV | LàV | LàV | S | D+JF | LàV | S | S | LàS | LàV | S | D+JF |
|------------------------|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PÉRIODES SCOLAIRES | | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • |
| PETITES VACANCES | | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • |
| ÉTÉ | | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • |
| LE MAS-D'AZIL | Grotte | | | | | | | | | | | 14:50 | | |
| LE FOSSAT | Place | | 06:18 | 06:18 | | | | | 12:15 | | | 15:18 | | |
| SAINT-YBARS | Ecole | 06:10 | 06:30 | 06:30 | 06:50 | 07:30 | 08:30 | 12:15 | 12:27 | 15:30 | 15:30 | 15:30 | 16:30 | 16:30 |
| MASSABRAC | La Tuilerie ☞ | 06:13 | 06:33 | 06:33 | 06:53 | 07:33 | 08:33 | 12:18 | 12:30 | 15:33 | 15:33 | 15:33 | 16:33 | 16:33 |
| LEZAT-SUR-LEZE | Halle | 06:18 | 06:38 | 06:38 | 06:58 | 07:38 | 08:38 | 12:23 | 12:35 | 15:38 | 15:38 | 15:38 | 16:38 | 16:38 |
| SAINT-SULPICE-SUR-LEZE | Victor Hugo | 06:24 | 06:44 | 06:44 | 07:04 | 07:44 | 08:44 | 12:29 | 12:41 | 15:44 | 15:44 | 15:44 | 16:44 | 16:44 |
| BEAUMONT-SUR-LEZE | Vignoles | 06:30 | 06:50 | 06:50 | 07:10 | 07:50 | 08:50 | 12:35 | 12:47 | 15:50 | 15:50 | 15:50 | 16:50 | 16:50 |
| LAGARDELLE-SUR-LEZE | Moulin d'Augé ☞ | 06:35 | 06:55 | 06:55 | 07:15 | 07:55 | | 12:40 | 12:52 | 15:55 | 15:55 | 15:55 | 16:55 | |
| | Ravelins ☞ | | | | | | 08:58 | | | | | | | 16:58 |
| LABARTHE-SUR-LEZE | Eglise | | | | | | 09:06 | | | | | | | 17:06 |
| | Le Canton ☞ | 06:40 | 06:59 | 06:59 | 07:19 | 07:58 | 09:08 | 12:44 | 12:56 | 15:59 | 15:59 | 15:59 | 16:58 | 17:08 |
| PINS-JUSTARET | La Cépette ☞ | 06:45 | 07:01 | 07:04 | 07:25 | 08:00 | 09:10 | 12:46 | 12:58 | 16:01 | 16:01 | 16:01 | 17:01 | 17:10 |
| ROQUES-SUR-GARONNE | Centre Commercial ⁽¹⁾ | 06:52 | 07:07 | 07:10 | 07:35 | 08:06 | 09:16 | 12:52 | 13:04 | 16:07 | 16:07 | 16:07 | 17:07 | 17:16 |
| PORTET-SUR-GARONNE | Centre Commercial ⁽¹⁾ | 07:00 | 07:14 | 07:20 | 07:40 | 08:13 | 09:23 | 12:59 | 13:11 | 16:14 | 16:14 | 16:14 | 17:14 | 17:23 |
| TOULOUSE | Silos ⁽²⁾ ☞ | 07:07 | 07:21 | 07:27 | 07:47 | 08:20 | 09:30 | 13:06 | 13:18 | 16:21 | 16:21 | 16:21 | 17:21 | 17:30 |
| | Gare Routière ⁽²⁾ ☞ | 07:24 | 07:48 | 08:00 | 08:30 | 08:47 | 09:48 | 13:30 | 13:42 | 16:47 | 16:47 | 16:47 | 17:47 | 17:53 |

| JOURS DE LA SEMAINE | | S | LàS | LàV | D+JF | LàV | S | LàS | LàV | D+JF | S | LàV |
|------------------------|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PÉRIODES SCOLAIRES | | | • | | • | • | • | • | • | • | • | • |
| PETITES VACANCES | | | • | | • | • | • | • | • | • | • | • |
| ÉTÉ | | • | | • | • | • | • | • | • | • | • | • |
| TOULOUSE | Gare Routière ⁽²⁾ ☞ | 09:00 | 09:00 | 09:00 | 10:00 | 12:50 | 14:00 | 17:05 | 17:35 | 18:10 | 18:15 | 18:15 |
| | Silos ⁽²⁾ ☞ | 09:28 | 09:28 | 09:28 | 10:18 | 13:12 | 14:28 | 17:38 | 18:03 | 18:28 | 18:38 | 18:43 |
| PORTET-SUR-GARONNE | Centre Commercial | 09:35 | 09:35 | 09:35 | 10:25 | 13:19 | 14:35 | 17:45 | 18:10 | 18:35 | 18:45 | 18:50 |
| ROQUES-SUR-GARONNE | Centre Commercial | 09:41 | 09:41 | 09:41 | 10:29 | 13:23 | 14:38 | 17:50 | 18:15 | 18:39 | 18:50 | 18:55 |
| PINS-JUSTARET | Bourassol ☞ | 09:46 | 09:46 | 09:46 | 10:35 | 13:29 | 14:44 | 18:02 | 18:25 | 18:44 | 18:56 | 19:03 |
| LABARTHE-SUR-LEZE | Le Canton ☞ | 09:49 | 09:49 | 09:49 | 10:36 | 13:33 | 14:48 | 18:05 | 18:30 | 18:45 | 19:00 | 19:07 |
| | Eglise | | | | 10:37 | | | | | 18:46 | | |
| LAGARDELLE-SUR-LEZE | Ravelins ☞ | | | | 10:45 | | | | | 18:55 | | |
| EAUNES | Moulin d'Augé ☞ | 09:53 | 09:53 | 09:53 | | 13:36 | 14:51 | 18:10 | 18:35 | | 19:04 | 19:11 |
| BEAUMONT-SUR-LEZE | Vignolles | 09:57 | 09:57 | 09:57 | 10:54 | 13:41 | 14:56 | 18:15 | 18:40 | 19:04 | 19:07 | 19:15 |
| SAINT-SULPICE-SUR-LEZE | Le Château | 10:05 | 10:05 | 10:05 | 11:01 | 13:48 | 15:03 | 18:22 | 18:47 | 19:11 | 19:17 | 19:23 |
| LEZAT-SUR-LEZE | Halle | 10:10 | 10:10 | 10:10 | 11:06 | 13:54 | 15:09 | 18:27 | 18:52 | 19:17 | 19:22 | 19:28 |
| MASSABRAC | La Tuilerie ☞ | 10:16 | 10:16 | 10:16 | 11:12 | 13:59 | 15:14 | 18:33 | 18:58 | 19:22 | 19:29 | 19:33 |
| SAINT-YBARS | Ecole | 10:17 | 10:17 | 10:17 | 11:13 | 14:01 | 15:16 | 18:35 | 19:00 | 19:23 | 19:30 | 19:35 |
| LE FOSSAT | Place | | | | 10:29 | | | | 18:47 | | | |
| LE MAS-D'AZIL | Grotte | | | | 10:55 | | | | | | | |



LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS

Tous les vendredis matin entre 9h et 12h
Un boucher charcutier, Florent RIZZO
Un primeur, Alain BOURLIER

Tous les mardis matin de 10 h à 11 h
Un épicier, Claude GUERERRO, gare son camion sur la place du village pour vous proposer ses produits.

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS

NOS SERVICES PUBLICS



L'agence postale communale
est à votre service
pour toutes vos opérations courantes
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi
de 8h45 à 12h15

☎ : 05 34 01 53 10



École publique de Saint-Ybars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 - 12h00 et 14h00 - 16h45

Regroupement Pédagogique Intercommunal
de Saint-Ybars, Canens, Castagnac et Massabrac

École primaire
3, rue Croix d'Auzenac
09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 18 65

✉ : 0090477v@ac-toulouse.fr



Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)

Nos temps d'accueil en scolaire

Le matin de 7h30 à 8h45

Le midi de 12h00 à 14h00

Le soir de 16h45 à 18h30

Contact : Mme Julie ARMANDO
Directrice ALAÉ

✉ : alae.saintybars@leolagrange.org

☎ : 05 61 67 31 48

🌐 : <http://www.enfance.jeunesse-leze.com>



PRINCIPAUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES

Atelier ART'LIER

Mailo

38 promenade de derrière le ville – 09210 Saint-Ybars

☎ : 09 52 28 69 43

Boulangerie Pâtisserie

Christian et Monique PUJOL

7 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

Fermée le mercredi

☎ : 05 61 69 18 31

Chilia – Modéliste styliste - Insolences textiles

Pascale CAROL

26 rue du Milieu – Saint-Ybars

✉ : contact@chilia.fr

🌐 : www.chilia.fr

Cosmétiques au lait d'ânesse, Cosméane

Lieu-dit « Grave d'en bas »

1776 route de Saint-Sernin - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 46 38 06 99 – 07 83 63 04 83

✉ : laitcoeursdor@gmail.com

🌐 : www.laitcoeursdor.com

CTII

10 lotissement le Foirail - 09210 Saint-Ybars

☎ : 09 70 40 17 51

✉ : contact@ct2i.org

🌐 : www.ct2i.org

Équilibre Yoga

Magalie BOUCHET

09210 Saint-Ybars

✉ : ecrireaequilibre@gmail.com

☎ : 07 83 89 95 80

Foxy'Cap

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 77 38 85 26

✉ : mjp.renard@gmail.com

Garage Mécanique Générale

Didier TROY

13 CÔTE DE LA SAUVETERRE - 09210 SAINT-YBARS

☎ et 📠 : 05 61 69 23 03

Lez'arts des jardins

Entretien des jardins et espaces verts

Jéréemie GIRARD

Lieu-dit « Le Moulin »

182 route de Saint-Sernin - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 34 01 88 94 – 06 66 31 41 34

Négociant en bois et fourrage

Jean-Claude MAZARD

Lieu-dit « Le Périssé » - 09210 Saint-Ybars

Fermé le samedi après-midi,
dimanche et lundi matin

☎ : 05 61 69 34 56 – 06 82 85 01 96

PC42, Réparateur informatique

Clet BOURGOIS

13 rue Mage d'En Haut - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 18 17 70 62

✉ : thepc42@protonmail.com

🌐 : www.thepc42.com

Pharmacie du village

Patricia SACRISTE

3 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Fermée le samedi après-midi, dimanche et lundi matin

☎ : 05 61 69 19 02

Salon de coiffure

Adeline TAPIE

1 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Ouvert seulement le jeudi sur rendez-vous

☎ : 06 02 16 15 82

Atelier TERR'A Krystel

Krystel MANTOVANI

27 rue Mage d'en Haut - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 46 64 32 67

TRAVAUX - CONSTRUCTION – BUREAU D'ÉTUDES

AC Plomberie

Chauffage et Sanitaire

2 chemin de la Croix de Coujette - 09210 Saint-Ybars

☎ : 07 86 63 11 01

✉ : adrien.crespo@hotmail.fr

ESCAVRE ALU

Fabrication et pose menuiserie Alu – PVC – Volets roulants –
Garde-corps – Portails – Clôtures – Vêrandas – Portes – Fenêtres
Moustiquaires

79 route de Lézat - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 08 46 44 – 06 22 18 53 58

📠 : 05 61 60 89 91

🌐 : <https://escayre-alu.fr/>



Société Bureau d'Études de la Construction

Ingénierie, études techniques

Frédéric SANTAROSSA

Ingénierie, études techniques

Lieu-dit « Mestre Roc » - 162 chemin de la Râpe

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 62 86 – 09 74 44 52 43

Les sociétés CLAIR'EPUR

Vous proposez la mise aux normes de votre assainissement (eaux usées) pour votre habitat

Lieu-dit « La Bourdette » - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 19 48

☎ : 05 61 69 34 58

TcTcP

Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Johann GUEGANTON

Lieu-dit « Escapat le Vieux » - 1595 route de Tartifume

☎ : 06 60 65 64 55

MANGEZ À SAINT-YBARS : RESTAURANTS

Auberge du Périssé

Restaurant - Cuisine traditionnelle

Bruno et Xavière

1801 route de Gaillac

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 68 99 38

✉ : aubergeduperisse@gmail.com

☎ : www.aubergeduperisse.com

L'Authentique

Bar restaurant - Cuisine traditionnelle – Ouvert à l'année

Vanessa et Benjamin

289 route de Ravage (bordure du lac communal)

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 52 54 73 40

✉ : lauthentiquestybars@gmail.com

🌐 : www.facebook.com/lauthentiquestybars

Pizzas La Grange

À emporter toute l'année – Sur place en terrasse l'été

46 Promenade de derrière la ville

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 64

SÉJOURNEZ À SAINT-YBARS : GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

Dominique et Patrice BLOY

Gîte rural

Burret – 4259 route d'Escayre

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 23

LES CHALETS DE SAINT-YBARS

Près de la base de loisirs avec son lac

Renseignements et réservations en mairie.

☎ : 05 61 69 18 04 – Secrétariat de mairie

Applicable du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

| 01/01/23 au 15/07/23 et 19/08/23 au 31/12/23 | 15/07/23 au 19/08/23 |
|--|--|
| La nuitée : 50,00€ (minimum 2 nuits) | La nuitée : 60,00€ (minimum 2 nuits). |
| La semaine : 200,00€. | La semaine : 350,00€ |
| Deux semaines : 320,00€ | Deux semaines : 650,00€ |
| Trois semaines : 420,00€ | Trois semaines : 900,00€ |
| Le mois : 500,00€ | Quatre semaines : 1100,00€ |
| | 01/07/23 à 31/08/23 |
| | Le mois : 1 100,00€ |
| Pour le séjour : | |
| - Animaux domestiques acceptés (sauf chiens dangereux) | |
| - Forfait nettoyage : 50,00€ | |
| - Caution : 350,00€ | |





MONTEZ À SAINT-YBARS

Centre équestre : Haras de FANTILHOU

Myriam ROUSSEL – Randonnées et élevage de Mérens.

Lieu-dit : Fantilhou – 1275 route de Saint-Sernin

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 70 04 52 22

✉ : ines.rousseau535@orange.fr

🌐 : www.harasdefantilhou-fr.com

CULTE À SAINT-YBARS



Saint-Ybars dépend du secteur « **Saint-Etienne** » qui regroupe les communes de Lézat, Saint-Ybars, Durfort, Sainte-Suzanne et Villeneuve-du-Latou.

☎ : 05 61 69 18 31

Chapelet et messe à Saint-Ybars :

Tous les 1ers mercredis de chaque mois à 11h00.



LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE

AAPPMA

Gestion intercommunale de la pêche au lac de Saint-Ybars, concours, remise de prix, empoissonnement...

Président : Serge PERISSE

☎ : 05 61 69 10 33

ATOUT MÔMES

Parents d'élèves de l'école de Saint-Ybars...

Présidente : Sandra DUPRÉ

☎ : 06 20 81 34 64

BANDA LOS CAMPAÑEROS,

Animations fêtes locales, anniversaires, apéritifs concerts...

Président : Romain TROY

✉ : loscompaneros@orange.fr

☎ : 06 32 85 74 80

CERCLE DE L'AMITIÉ

Repas, convivialité, etc

Présidente : Babeth GIRAUD-LOUISE

☎ : 06 20 65 52 09

CLUB DE TENNIS

Situé à la base de loisirs près du lac

Contact : Catherine FASSEUR,

Adjointe au maire chargée des loisirs

✉ : catherine.fasseur@saint-ybars.fr

COMITÉ DES FÊTES

Fête locale, soirées...

Présidente : Nadine SAVIGNOL

12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 82 02 88 74

COUNTRY DANSE

Contact : Claudy LAJOUS

mercredi, tous les 15 jours

☎ : 06 72 30 39 03

ET SI PAR CHOIX

Concerts de jardin, soirées jeux, ateliers manuels, ...

✉ : etsiparchoix@gmail.com

FOYER RURAL, ATELIER DE PEINTURE...

Présidente : Danièle ARMANDO

Peinture : Maïlo GALLANT

☎ : 06 15 92 95 40

Le samedi salle de vote de la mairie de 15 h à 17 h

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Repas, convivialité, etc...

Président : Jean-Christophe FRANQUINE

☎ : 06 73 73 11 08

VITALITÉ ÉPARCHOISE

Animations du village, Marché de Noël, vide grenier, soirées...

Présidente : Solange VERKINDEREN

12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

✉ : vitalite_eparchoise@laposte.net

☎ : 06 87 16 34 41

CONTACTS JEUNESSE

Service enfance jeunesse

Léo Lagrange Arize Lèze

4 ZA le Mongea – 09130 Le Fossat

☎ : 05 61 69 22 56

Espace jeunes Lèze

Service jeunesse de la lèze...

1 boulevard Pasteur – 09210 Lézat sur Lèze

☎ : 06 45 82 41 79

🌐 : espacejeunes.leze@leolagrance.org

La fabrique à projets

Hôtel d'entreprises

ZA de Peyjouan – 09210 Lézat sur Lèze

☎ : 07 67 88 50 74

✉ : fap@leolagrance.org



FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX



Chacun des points des ordres du jour ont été traités, mais seuls les principaux points seront repris et détaillés dans le Trait d'Union afin de ne pas alourdir inutilement ce journal.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre en mairie ou sur le site de la mairie (<https://www.saint-ybars.fr>) pour y consulter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux.

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, monsieur Johnny BUOSI, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean Luc MARIANI, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Nicolas SCHIAVON, madame Sandrine DELOM, madame Ingrid BISCH.

Absents excusés : Madame Isabelle BENAZET, monsieur Cédric FAURE, madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, madame Agnès MALBREIL, monsieur Aurélien DELPECH.

Procurations de vote : Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALE à monsieur Francis BOY

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022
2. Délibération pour le vote des deux taxes de l'année 2022,
3. Vote du Budget Primitif 2022,
4. Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Unique Habitat (FUH),
5. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer avec la commune de Saverdun une convention de participation aux frais de scolarité d'un enfant en difficulté scolaire domicilié sur la commune de Saint-Ybars et qui a dû être scolarisé dans une classe spécialisée,
6. Délibération pour l'admission en non-valeur de titres divers pour l'année 2019,
7. Délibération pour autoriser monsieur le maire à lancer une procédure de cession d'un chemin rural au profit de monsieur Éric MARQUIE,
8. Questions diverses

Points 1

Points 1, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2022 ainsi que le vote du Budget et les délibérations et présentations prévues aux points 3 à 6 de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 2 : Délibération pour le vote des deux taxes de l'année 2022

Taux identiques à l'an passé proposés par le maire, suivant l'avis de la commission des Finances du 9 avril 2022. Après délibérations, approuvés à l'unanimité, les taux ont donc été maintenus :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière bâti : 11,83% + taux départemental (21,15%) = | 32,98 % |
| - Taxe foncière non bâti : | 84,48 % |



Point 7 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à lancer une procédure de cession d'un chemin rural au profit de monsieur Éric MARQUIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur Éric MARQUIE exploitant agricole de sa propriété d'Argain, par lettre du 30 Mars 2022, souhaite acquérir une partie du chemin rural qui dessert sa maison d'habitation et qui traverse sa propriété et s'arrête en cul de sac. Il ne dessert aucune autre parcelle que les siennes. Dans le cas de l'accord du conseil municipal, il s'engage à prendre à sa charge les frais de bornage par un géomètre ainsi que les frais de notaire.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à lancer la procédure de cession de ce chemin à l'euro symbolique.

[Note complémentaire : La partie concernée par cette proposition d'acquisition ne concerne que la partie du chemin qui traverse les parcelles agricoles exploitées par monsieur MARQUIE et ne concerne pas la partie du chemin qui ne dessert que l'habitation de monsieur MARQUIE depuis la route de Bessac.]

Une discussion s'engage et une partie des conseillers est favorable à cette cession sous réserve que l'intéressé acquière la totalité du chemin. La commune a prévu de remettre en état la partie située entre la route de Bessac et sa maison d'habitation. Monsieur le maire doit faire cette proposition à monsieur MARQUIE.

Point 8 : Questions diverses

Monsieur Nicolas SCHIAVON informe l'assemblée qu'il a reçu, comme tous les conseillers, un courrier du locataire de la maison d'habitation qui doit être démolie suite à une décision de justice. Il demande l'examen de son dossier par le conseil municipal. Monsieur le maire répond que cette affaire ne concerne plus la commune mais le propriétaire et la justice de la république qui doit faire appliquer la décision de démolition. Il informe le conseil que le locataire doit quitter cette habitation et qu'il rencontre beaucoup de difficultés à trouver une location. Monsieur le maire va lui proposer l'appartement du 2^e étage de la place Eparchoise qui se libère le 30 avril 2022.

Madame Catherine FASSEUR annonce qu'une réunion va se dérouler le jeudi 21 avril 2022 à 20h00 afin de faire une table ronde avec les associations organisatrices de manifestations sur la commune.

Madame Solange VERKINDEREN demande si la commémoration du 8 mai va avoir lieu. Monsieur le maire répond qu'elle aura lieu le dimanche 8 mai à 11h00 suivi d'un vin d'honneur sous les halles. Madame VERKINDEREN souhaite que les commerçants soient également invités à cette cérémonie.

SÉANCE DU 25 AOÛT 2022

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean Luc MARIANI, monsieur Aurélien DELPECH, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Nicolas SCHIAVON, madame Sandrine DELOM, madame Isabelle BENAZET, madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE.

Absents excusés : Madame Agnès MALBREIL, monsieur Johnny BUOSI, madame Ingrid BISCH.

Absents : Monsieur Cédric FAURE, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE.

Procurations de vote : Néant

ORDRE DU JOUR

1. Décisions prises par délégation du conseil municipal (Location appartement du 2^{ème} étage de la place Eparchoise à madame Nadine GOGUY à compter du 1^{er} juin 2022),
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022,
3. Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,
4. Délibération pour la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaire du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023,
5. Délibération pour l'attribution de subventions à deux associations de la commune,



6. Délibération modificative N°1 Budget Primitif 2022 suite à l'attribution de subventions à ces deux associations,
7. Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre de l'aide à la diffusion pour l'organisation de concerts dans le cadre de l'organisation du festival Terre de couleurs,
8. Délibération pour autoriser monsieur le maire à rémunérer l'emploi aidé au-delà de 20 heures hebdomadaire dans la limite de 34 heures hebdomadaire,
9. Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service missions temporaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège,
10. Questions diverses

Points 1, 2, 3, 7 et 9 de l'ordre du jour

Ces points de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 4 : Délibération pour la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

[Note complémentaire : un ATSEM est une Agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Cette création d'emploi vise à répondre aux besoins de fonctionnement de l'école de Saint-Ybars.]

Monsieur le maire expose que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Points 5 et 6 : Délibérations pour l'attribution de subventions à deux associations de la commune

Monsieur le maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2022, le conseil municipal a attribué une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Vitalité Éparchoise ». Suite à une réunion de la commission Culture, les membres de cette commission proposent, compte tenu des animations proposées, d'attribuer une subvention, à cette association, d'un montant de 500 € soit de 200 € de plus.

Les membres de cette même commission proposent également l'attribution d'une subvention de 500 € à une nouvelle association qui vient de se créer. Il s'agit de l'association « Et si par choix ». Il propose donc d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à chacune de ces associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix pour (4 conseillers membres de ces associations, madame Catherine FASSEUR, madame Solange VERKINDEREN, madame Isabelle BENALET, monsieur Laurent ROUSSEL, ont quitté la séance et n'ont pas participé à ce vote) accepte la proposition de monsieur le maire.

Point 8 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à rémunérer l'emploi aidé au-delà de 20h00 hebdomadaire dans la limite de 34 heures hebdomadaire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°017-2021 du 17 avril 2021, le conseil municipal l'a autorisé à rémunérer en heures complémentaires l'emploi aidé au-delà de 20 heures hebdomadaire dans la limite de 34 heures hebdomadaire du 1^{er} mai au 31 août de chaque année.

Compte tenu de l'absence de personnel titulaire et afin de pallier ces absences, il demande au conseil municipal de l'autoriser à rémunérer des heures complémentaires à l'employé au-delà de 20 heures hebdomadaire et toujours dans la limite de 34 heures hebdomadaire durant toute l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Point 10 : Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) dans le cadre



du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est bien avancé. Ce dernier doit faire l'objet de présentation et de débat au sein des conseils municipaux sans délibération avant le 15 septembre 2022. Cette réunion de présentation est prévue le jeudi 15 septembre 2022 à 18h à la salle du conseil municipal.

Monsieur Laurent ROUSSEL demande à quel moment les bacs jaunes seront mis en service. Monsieur Le maire répond qu'une information est en distribution auprès des Éparchois à ce sujet. Il invite donc ses administrés à se référer à ce document. Il précise également qu'il va essayer d'organiser la visite du nouveau centre de tri de Varilhes. Monsieur Laurent ROUSSEL propose également, dans le cadre des économies d'énergies, de supprimer les 24 points d'éclairage publics. Cette proposition doit faire l'objet d'un débat.

Madame Solange VERKINDEREN rappelle que l'achat de tables et de bancs pour l'aménagement de la base de loisirs sont prévus dans le budget primitif 2022. Elle demande où en est cet achat. Monsieur Le maire répond que ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Environnement qui se déroulera le 3 septembre à 10h.

Madame Marie-Christine MAROUDIN-VIRAMALE demande à quel moment les nouveaux numéros concernant l'adressage vont arriver. Monsieur le maire répond que c'est prévu pour courant septembre.

Madame Catherine FASSEUR demande si la commune a des nouvelles concernant la demande du locataire de la maison d'habitation à démolir suite à une décision de justice qui souhaite l'acquérir pour la démolir et la reconstruire. Monsieur le maire répond que l'affaire est toujours en cours.

Madame Isabelle BENAZET demande si la commune peut remplacer les poteaux verts sur la place Éparchoise. Elle précise, que d'après les retours qu'elle a pu avoir, les rues de la commune seraient sales et non nettoyées. Elle demande également si la commune peut louer une balayeuse. Monsieur le maire répond que les rues sont nettoyées régulièrement par les agents communaux, et que seuls les excréments de chiens peuvent souiller l'espace public. Il précise que le personnel communal n'a pas vocation à ramasser en permanence les déjections canines et que les propriétaires d'animaux doivent se responsabiliser et donc ramasser eux-mêmes les excréments de leurs chiens. Il refuse que la commune loue une balayeuse. Une communication de sensibilisation sera faite dans le prochain journal « Le Trait d'Union Éparchois ». Elle demande également si le local municipal de la rue du milieu, qui sert actuellement de garde meuble, peut être rénové pour des associations ou bien des logements. Monsieur le maire propose d'organiser une visite lors du prochain conseil municipal afin de décider ce qui serait possible d'en faire.



Dernière minute !!!!!

CONCOURS DE LA MAISON LA MIEUX DÉCORÉE

Promulgation des résultats le 28 décembre dernier

ST-YBARS

Concours de maisons décorées

L'association Et Si Par Choix, nous en avons parlé dans nos colonnes, a décidé de relancer le concours des maisons décorées pour les fêtes de Noël, ce qui n'avait pas été fait, à Saint Ybars, depuis de nombreuses années. Plein succès pour cette première mouture puisque 8 habitations se sont parées de mille feus, notamment rue Mage d'en Haut. On voit d'ailleurs que les mentalités évoluent dans le bon sens puisque nombre des

éclairages utilisés étaient alimentés par des panneaux solaires. De quoi se faire plaisir tout en étant en adéquation avec les économies d'énergie usitées en cette époque. A l'issue de ce concours, tout amical, se ne sont pas moins de 57 votants qui se sont exprimés sur leurs goûts. Au final, le gagnant est Christophe Villeneuve, de la ferme de Tartifume, suivi de près par Thierry Perret, au 11 rue Mage d'en Haut et Marina Galinié, au 9 rue Mage d'en



Les trois gagnants du concours - Crédits : BL

Bas. Tous les participants commerçants de Saint Ybars et de Lézat sur Lèze. se sont vus remettre de très beaux lots, offerts par les

BL



Participants et organisateurs - Crédits : BL

Le Petit Journal, édition Ariège - 02/01/2023



Pour le bien être de tous, évitons de salir nos rues !



Ensemble, recyclons !



Calendrier des Fêtes et Manifestations publiques 2023

Organisation :



Mairie



Banda Los Compañeros



Haras de Fântilhou



Comité des fêtes



Association Vitalité Éparchoise



Restaurant l'Authentique



Écoles de Saint-Ybars

Cette liste a été constituée sur la base des informations communiquées par les organisateurs. Elle peut être amenée à évoluer et sera complétée dans la prochaine édition du Trait d'Union.



Dimanche 29

Vœux du maire



Mardi 14

Soirée Saint Valentin



Lundi 20 au vendredi 24

Stage d'équitation



Dimanche 12

Théâtre avec « Lous Coumedians Minjocebols »



Vendredi 17

Soirée de la Saint Patrick



Dimanche 26

Équitation, Challenge départemental d'obstacles



Dimanche 9

Marché artisanal à l'Authentique



Lundi 24 au vendredi 28

Stage d'équitation



Lundi 8

Cérémonie fin de guerre 1939-1945



Dimanche 14

Marché de printemps



Jeudi 18 au dimanche 21

Expo Arts Plastiques



Mardi 23

Concert Gazoline



Samedi 27

Soirée karaoké



Dimanche 11

Fête du club hippique (Haras de Fartilhou) confirmer



Vendredi 16

Soirée fête de la musique



Samedi 17

Soirée musicale La Barbabanda



Samedi 24

Fête des écoles (Les écoles de Saint-Ybars)



Vendredi 14 au lundi 17

Fête du village



Septembre

Forum des associations – Date à préciser



Dimanche 10

Vide Grenier



Samedi 16 et dimanche 17

Journées du Patrimoine



Samedi 7

Soirée Karoké



Samedi 11

Cérémonie armistice 1914-1918



Samedi 18

Soirée Beaujolais



vendredi 15

Goûter intergénérationnel (date à confirmer)



Dimanche 17

Marché de Noël



Samedi 23 et dimanche 24

Repas de Noël à emporter

Retrouvez Saint-Ybars sur les réseaux sociaux



Inscrivez-vous sur la liste de diffusion au secrétariat de mairie et recevez les infos en temps réel.

Appel à contribution : si vous avez des idées, faites nous les partager...

✉ : mairie@saint-ybars.fr

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires et distribué gratuitement dans chaque foyer de la commune.

Il est également consultable sur le site internet de la mairie : www.saint-ybars.fr

Le Trait d'Union est une publication de la mairie de Saint-Ybars - Ne pas jeter sur la voie publique



Commission Culture, Loisir et Communication...

Ingrid BISCH Eléonore ROUANET
Francis BOY Nadine SAVIGNOL
Agnès MALBREIL Sébastien TAGNERES
Jean-Luc MARIANI

...dont le comité de rédaction

Marion DIES Fabienne JAEGER
Catherine FASSEUR Laurent ROUSSEL
Thierry GUILLAUME Solange VERKINDEREN

Merci à tous les contributeurs !

Crédit Photo : Bernard Laurence